

# **Rapport financier et états financiers vérifiés**

**de l'année terminée le 31 décembre 2016**

**et**

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

**Volume III  
Centre du commerce international**



Nations Unies • New York, 2017



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi . . . . .	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes . . . . .	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	10
Résumé . . . . .	10
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode . . . . .	13
B. Constatations et recommandations . . . . .	14
1. Suite donnée aux recommandations antérieures . . . . .	14
2. Aperçu de la situation financière . . . . .	14
3. Information financière . . . . .	16
4. Gestion stratégique et gouvernance . . . . .	17
5. Gestion des ressources humaines . . . . .	20
6. Dispositif de contrôle . . . . .	22
7. Gestion des contrats . . . . .	23
8. Gestion des achats . . . . .	24
9. Gestion des voyages . . . . .	25
C. Informations communiquées par l'administration . . . . .	26
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens . . . . .	26
2. Versements à titre gracieux . . . . .	26
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude et de mauvaise gestion financière . . . . .	26
D. Acceptation . . . . .	27
Annexe I	
État de l'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2015 . . . . .	28
III. Certification des états financiers . . . . .	36
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016 . . . . .	37
A. Introduction . . . . .	37
B. Adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public . . . . .	39

---

C.	Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016 . . . . .	40
	Annexe	
	Renseignements complémentaires . . . . .	48
V.	États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016 . . . . .	49
	I. État de la situation financière au 31 décembre 2016 . . . . .	49
	II. Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016 . . . . .	50
	III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2016 . . . . .	51
	IV. Flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2016 . . . . .	52
	V. Comparaison des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2016 . . . . .	53
	Notes relatives aux états financiers . . . . .	54

---

## Lettres d'envoi

### **Lettre datée du 31 mars 2017, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les états financiers du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2016, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

*(Signé)* Antonio **Guterres**

---

**Lettre datée du 30 juin 2017, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2016.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

## Chapitre I

### **Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes**

#### **Opinion des commissaires aux comptes**

Nous avons examiné les états financiers du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2016, à savoir l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 (état I), l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV), l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V), ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris une récapitulation des principales règles et méthodes comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Centre du commerce international au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année se terminant à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

#### **Base de notre opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du Centre du commerce international, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces normes. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

#### **Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes**

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par l'administration. Cela concerne le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (chapitre IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus dans le cadre de l'audit des états financiers de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des organes de gouvernance en matière d'états financiers**

Il incombe à la direction d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation du Centre du commerce

international et d'exercer le contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, la direction est tenue d'évaluer la capacité du Centre du commerce international de poursuivre ses activités, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité des activités et de considérer que le Centre poursuivra ses activités, à moins qu'elle n'ait l'intention de procéder à sa liquidation ou de mettre fin à ses activités ou n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière du Centre du commerce international.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes en matière d'audit des états financiers**

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si individuellement ou collectivement elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base de ces états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

- Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes matérielles dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons des éléments à l'occasion de notre audit qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne;
- Nous évaluons les contrôles internes exercés par le Centre du commerce international afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles;
- Nous évaluons les conventions comptables suivies et les estimations faites par l'administration, de même que l'information dont elle fait état;
- Nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par la direction du principe de la continuité des activités et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des conditions qui pourraient compromettre la capacité du Centre du commerce international de poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne



pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent le Centre du commerce international de poursuivre ses activités;

- Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent; nous évaluons aussi si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

### **Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires**

Nous estimons en outre que les opérations comptables du Centre du commerce international qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux textes portant autorisation.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(Auditeur principal)  
(Signé) Shashi Kant **Sharma**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie  
(Signé) Mussa Juma **Assad**

Le Président de la Cour des comptes fédérale  
de l'Allemagne  
(Signé) Kay **Scheller**

30 juin 2017

## Chapitre II

### Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

#### Résumé

#### Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Centre du commerce international (CCI), à savoir l'état de la situation financière pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (état I) et l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) pour l'année terminée à cette date, ainsi que les notes relatives aux états financiers, qui comprennent une récapitulation des principales conventions comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, et ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

#### Conclusion générale du Comité

Le Centre a fait état d'une baisse des fonds non préaffectés (10,83 millions de dollars en 2016 contre 14,99 millions de dollars en 2015), certains de ses bailleurs de fonds principaux s'étant retirés suite au réaménagement des priorités concernant leurs ressources. Ainsi, certains grands objectifs et cibles n'ont pu être atteints. Le CCI a indiqué avoir ramené son déficit de 32,03 millions de dollars en 2015 à 24,41 millions de dollars en 2016, principalement grâce à une diminution de ses activités. Sur une note plus positive, la mise en place du nouveau portail de gestion de projets et de son cadre global pourrait jouer un rôle décisif dans l'amélioration de l'efficacité opérationnelle du Centre. Toutefois, le développement du portail n'est pas encore complètement achevé et, malgré son utilisation tout au long de l'année 2016, des lacunes subsistent dans l'établissement des rapports, auxquelles il faudra remédier.

Le dispositif de contrôle du CCI doit être complété par la création d'un comité de contrôle et d'un inventaire des risques. En outre, le Centre devrait appuyer l'engagement commun de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et au suivi des cibles et réalisations connexes par des preuves plus convaincantes d'initiatives prises afin d'offrir à ses donateurs principaux de meilleures garanties quant à la portée de ses travaux.

#### Principales constatations

#### Renforcement des dispositifs de suivi à l'appui de la concrétisation des objectifs prévus dans le plan stratégique

Le plan stratégique pour 2015-2017 définit, pour la période sur laquelle il porte, trois objectifs à atteindre. Pour ce faire, il avait été décidé de procéder progressivement en publiant des plans opérationnels annuels détaillés, qui présenteraient la marche à suivre pour atteindre ces objectifs.

Le Comité a constaté que le plan opérationnel du Centre n'avait pas été subdivisé en différents plans de travail qui auraient indiqué précisément les tâches de chaque division ou section. En l'absence de tels documents, il est difficile de savoir

si le CCI a tenu compte du rôle des sections dans la mise en œuvre de son plan opérationnel. Des plans de travail détaillés constituent une garantie de première importance pour les partenaires du Fonds d'affectation spéciale et facilitent la mesure et le suivi des résultats obtenus ainsi que le contrôle des budgets.

### **Examen des besoins en personnel aux fins de l'optimisation des ressources du Centre**

Dans la catégorie des administrateurs (P-1 à P-5), le Centre a employé 199 personnes quand seuls 93 postes avaient été inscrits au budget. Il a également eu recours aux services de 692 consultants et vacataires.

Le Comité a constaté que 99 postes d'administrateur, dont les titulaires assuraient des fonctions de nature permanente et cruciale pour le Centre, étaient financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Cela fait peser de graves risques sur le plan d'activité du Centre, puisque les titulaires de ces postes, qui assurent les fonctions capitales qui y correspondent, pourraient changer fréquemment, en raison du caractère temporaire des emplois à pourvoir au Centre, et des perspectives de carrière plus intéressantes que les personnes concernées pourraient entrevoir ailleurs.

Il importe que le CCI se livre à un exercice de planification détaillée de ses ressources, notamment de ses besoins d'effectifs, en tenant compte des prévisions du plan opérationnel et de la disponibilité des ressources. Le Haut Comité de gestion procède bien à un examen annuel des besoins en personnel du Centre, et des ajustements sont faits pendant l'année en fonction du contexte financier et opérationnel, mais cet exercice ne constitue pas un examen formel et objectif. La conduite d'un examen objectif par un organisme indépendant permettrait d'obtenir une évaluation professionnelle des besoins en effectifs. Un tel examen rassurerait également les différentes parties prenantes, notamment les donateurs, puisque les salaires et les charges liées aux services de consultants représentent 73 % des dépenses du Centre.

### **Début des travaux du Comité de contrôle du Centre du commerce international**

Dans son Examen de la gestion globale des risques dans le système des Nations Unies : Cadre de référence, le Corps commun d'inspection a déclaré qu'il incombait aux comités d'audit (comités de contrôle) d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion du risque et la gestion effective des risques principaux, et de communiquer ses observations à l'organe directeur concerné. À mesure que les organismes du système des Nations Unies se conforment au cadre de gestion du risque institutionnel, les comités d'audit s'attachent de plus en plus fréquemment à examiner les pratiques en vigueur en la matière. Cela s'inscrit dans la droite ligne de la résolution [59/272](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de mettre en place un mécanisme de suivi de haut niveau en vue de garantir la bonne application de l'ensemble des recommandations des organes de contrôle.

Un Comité de contrôle a été créé au CCI en juin 2006. Les statuts du Comité de contrôle ont été modifiés en octobre 2010 et août 2014.

Lors de l'audit, le Comité de contrôle n'était pas opérationnel et ne s'était pas réuni depuis sa réorganisation en 2014. Il s'ensuit que le Centre n'a pas pu mettre en place de système de contrôle efficace pour assurer l'application systématique et en temps voulu des recommandations de son organe de contrôle.

### **Recours à des consultants pour assurer des fonctions de nature générale**

Un consultant est défini, dans la section 2 de la politique d'engagement des consultants et vacataires du CCI, comme un spécialiste ou toute autre personne possédant des compétences reconnues dans un domaine particulier, que le Centre engage à titre temporaire en qualité de conseiller. La section 3 précise qu'il convient de fournir aux consultants un cahier des charges décrivant des produits, objectifs et cibles concrets et mesurables, ainsi que des activités conçues pour permettre la réalisation des produits et objectifs en questions.

Le Comité a observé que pour 48 des 278 contrats qu'il a examinés, le consultant employé assurait des fonctions d'appui et que le cahier des charges ne décrivait pas de produits, objectifs et cibles concrets et mesurables.

### **Suite donnée aux recommandations antérieures**

Le Comité s'est informé de la suite donnée à des recommandations antérieures non encore appliquées à la date du 31 décembre 2015. Douze recommandations étaient en cours d'application (soit 86 %) et deux (soit 14 %) étaient intégralement appliquées.

### **Principales recommandations**

Selon les principales recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, le CCI devrait :

- a) Perfectionner son dispositif de suivi en veillant à ce que ses sections et divisions établissent chacune un plan de travail annuel correspondant aux plans opérationnels et stratégiques du Centre;**
- b) Faire procéder à un examen indépendant de ses besoins en personnel en vue d'optimiser l'utilisation de ses ressources;**
- c) Rendre opérationnel son Comité de contrôle indépendant afin de renforcer ses dispositifs de contrôle interne;**
- d) Éviter d'avoir recours aux services de consultants pour assurer des fonctions de nature générale.**

## A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. Le Centre du commerce international (CCI) est un organisme de coopération technique cofinancé par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui œuvre à la promotion des exportations des petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Centre pour l'année terminée le 31 décembre 2016, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, adoptée en 1946. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du Centre au 31 décembre 2016 ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. Le Comité a également examiné la gestion du Centre en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, s'intéressant plus particulièrement au progiciel de gestion intégré Umoja lancé en novembre 2015. Dans le cadre de l'audit, le Comité s'est rendu au siège du Centre à Genève. Il a continué de travailler en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour assurer une couverture cohérente.

5. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Il a fait l'objet d'une discussion avec l'administration du Centre, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

## B. Constatations et recommandations

<b>Chiffres clefs</b>	
<b>66,79 millions de dollars</b>	Total des produits en 2016, contre 70,32 millions de dollars en 2015 <sup>a</sup>
<b>91,2 millions de dollars</b>	Total des charges en 2016, contre 102,35 millions de dollars en 2015
<b>105,03 millions de dollars</b>	Total de l'actif en 2016, contre 99,31 millions de dollars en 2015
<b>138,92 millions de dollars</b>	Total du passif en 2016, contre 99,73 millions de dollars en 2015
<b>(33,9) millions de dollars</b>	Actif net (négatif) en 2016, contre (0,414) millions de dollars en 2015
<b>87,13 millions de dollars</b>	Engagements au titre des avantages du personnel (passif non courant) en 2016, contre 75,81 millions de dollars en 2015

<sup>a</sup> Le Centre a retraité les chiffres de 2015.

### 1. Suite donnée aux recommandations antérieures

6. Le Comité a examiné la suite donnée à ses recommandations antérieures et vérifié l'état d'avancement des recommandations en suspens. Sur les 14 recommandations en suspens formulées par le Comité jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2015, 2 (14%) avaient été intégralement appliquées par le CCI et 12 (86%) étaient en cours d'application. On trouvera à l'annexe du présent rapport des observations détaillées sur l'état d'application des recommandations antérieures.

### 2. Aperçu de la situation financière

7. Au 31 décembre 2016, le CCI présentait une situation nette négative de 33,90 millions de dollars (contre -0,414 millions en 2015). Le total de l'actif a augmenté, passant de 99,31 millions de dollars en 2015 à 105,03 millions en 2016, principalement en raison de l'augmentation des contributions volontaires à recevoir (53 millions en 2016 contre 50,5 millions en 2015), et de celle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (12,99 millions en 2016 contre 7,29 millions en 2015). Le Centre a constaté un passif de 138,92 millions de dollars au total au 31 décembre 2016 (contre 99,73 millions en 2015). Cette augmentation significative résulte de celles des autres éléments de passif, dont le montant est passé de 11,98 millions de dollars au 31 décembre 2015 à 41,83 millions de dollars au 31 décembre 2016 du fait des accords pluriannuels de contributions volontaires conditionnelles signés pendant l'année considérée et d'une perte actuarielle d'un montant de 9,08 millions de dollars sur les engagements au titre des avantages du personnel.

*Résultats financiers*

8. Le Centre a constaté un déficit de 24,41 millions de dollars pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (contre un déficit de 32,03 millions en 2015). Le total des produits comptabilisés pour l'année considérée s'est élevé à 66,79 millions de dollars (contre 70,32 millions en 2015), dont 37,39 millions issus de contributions statutaires et 26,88 millions de contributions volontaires, soit des montants comparables à ceux enregistrés pour l'année antérieure, à savoir respectivement 37,16 millions et 26,69 millions de dollars.

9. Le Centre a constaté des charges de 91,20 millions de dollars pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (contre 102,35 millions de dollars en 2015). Comme les années précédentes, ces charges sont pour l'essentiel liées aux traitements, indemnités et autres prestations du personnel (52,07 millions de dollars). Les charges relatives aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (consultants et sous-traitants) se sont établies à 14,50 millions de dollars et les frais de fonctionnement divers à 14,67 millions de dollars. Les autres charges comprennent la formation, les voyages, les frais de change, les subventions et les amortissements. Le tableau II.1 ci-dessous présente l'analyse faite par le Comité des charges du Centre.

Tableau II.1

**Charges du Centre du commerce international pour les années terminées le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016**

<i>Type de charges</i>	<i>2016</i>		<i>2015</i>	
	<i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>(pourcentage du montant total)</i>	<i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>(pourcentage du montant total)</i>
Traitements, indemnités et autres prestations	52 065	57,09	54 821	53,56
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	14 502	15,90	18 228	17,81
Voyages	5 339	5,85	5 009	4,89
Subventions et autres transferts	936	1,03	1 075	1,05
Fournitures et consommables	273	0,30	1 163	1,14
Amortissement des immobilisations corporelles	327	0,36	251	0,25
Amortissement des immobilisations incorporelles	347	0,38	180	0,18
Frais de fonctionnement divers	14 670	16,09	18 770	18,34
Charges diverses	2 738	3,00	2 852	2,79
<b>Total</b>	<b>91 197</b>	<b>100</b>	<b>102 349</b>	<b>100</b>

*Source* : Analyse par le Comité des commissaires aux comptes des états des résultats financiers présentées par le Centre pour 2015 et 2016.

*Analyse financière*

10. Dans le cadre de son analyse financière, le Comité évalue les ratios financiers du Centre et ses principaux actifs et passifs (tableau II.2).

Tableau II.2  
**Ratios financiers**

<i>Ratio</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Ratio de liquidité générale <sup>a</sup> (actifs courants/passifs courants)	1,94	2,76
Total de l'actif/total du passif <sup>b</sup> (actif/passif)	0,76	1
Ratio de liquidité immédiate <sup>c</sup> (trésorerie + placements à court terme/passifs courants)	1,30	1,29
Ratio de liquidité relative <sup>d</sup> (trésorerie + placements + créances/passifs courants)	1,86	2,66

Source : États financiers du Centre pour 2016

<sup>a</sup> Un ratio élevé indique que l'entité est en mesure de s'acquitter de ses obligations à court terme.

<sup>b</sup> Un ratio élevé est un bon indicateur de solvabilité.

<sup>c</sup> Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur de liquidité qui mesure la part des actifs courants que représentent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements pouvant couvrir les passifs courants.

<sup>d</sup> Le ratio de liquidité relative est un indicateur plus rigoureux que le ratio de liquidité générale parce qu'il exclut les stocks et autres actifs courants qui sont plus difficiles à convertir en numéraire. Plus le ratio est élevé, plus la liquidité est importante.

11. Le Comité a noté que le CCI présente de bons ratios de liquidité immédiate et de liquidité générale, quoique le premier ait baissé par rapport à l'année précédente. Cela étant, le total de son passif a considérablement augmenté par rapport à celui de l'actif. Ainsi, le Centre ne dispose au total que de 0,76 dollar de liquidités pour chaque dollar de passif. Les engagements au titre des avantages du personnel ont représenté environ 65 % du montant total du passif du Centre en 2016 (79,65 % en 2015) et leur part, en pourcentage du total du passif, a diminué. Étant donné qu'il s'agit de passifs à long terme, le Comité ne considère pas qu'ils constituent un risque immédiat pour les liquidités du Centre et se satisfait de la déclaration de l'administration selon laquelle ce dernier fait l'objet d'un suivi étroit.

### 3. Information financière

#### *Autres éléments d'actif*

12. Les « autres éléments d'actif » des actifs courants et non courants comprennent un montant de 0,282 million de dollars au titre des « avances faites au personnel ». Toutefois, les trop-perçus que le personnel rembourse par tranches sont également comptabilisés dans cette catégorie, dont le titre n'est donc pas adapté.



13. Le CCI a déclaré qu'il avait insisté auprès du Siège pour faire introduire, dans le plan comptable ISPAS et le grand livre, un code distinct qui permettrait d'inscrire séparément les avances versées aux membres du personnel et les trop-perçus qu'ils doivent rembourser.

**14. Le Comité recommande que le CCI veille au bon classement des avances versées aux membres du personnel, d'une part, et des montants devant être recouverts auprès d'eux, de l'autre.**

*Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire*

15. Il est précisé dans la note 16 (« Charges ») des notes relatives aux états financiers que la rémunération et les indemnités versées aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire comprennent les dépenses afférentes aux vacataires et aux consultants, y compris leurs polices d'assurance et leurs frais de voyage, mais aucune des notes ne présente la répartition détaillée du total des dépenses engagées à ce titre (soit 14,5 millions de dollars).

16. Le CCI a indiqué qu'il avait relevé cette lacune et a proposé d'y remédier dans la présentation de ses états financiers de 2017.

**17. Le Comité recommande que le CCI veille à la bonne présentation des charges découlant de la rémunération et des indemnités versées aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire et en donne le détail dans les notes relatives aux états financiers.**

#### **4. Gestion stratégique et gouvernance**

*Alignement des projets du Centre du commerce international sur les objectifs de développement durable*

18. Dans son plan opérationnel pour 2016, le CCI a indiqué qu'il avait pleinement intégré les objectifs de développement durable à son programme d'activités et continuerait à œuvrer en faveur d'une croissance économique partagée et durable et du développement en donnant à des petites et moyennes entreprises une place dans les chaînes de valorisation. Ce faisant, il encouragera la fourniture d'une assistance coordonnée par l'intermédiaire des opérations menées au titre des plans-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de l'initiative Unis dans l'action. La figure ci-après illustre la façon dont le CCI s'est aligné sur les objectifs de développement durable correspondant à ses opérations.

Figure II.I  
Le Centre du commerce international et les objectifs de développement durable



Source : Plan opérationnel du CCI pour 2016.

19. Afin d'être à même d'obtenir les résultats escomptés, le CCI a mis au point un nouveau portail de gestion des projets, dans lequel des marqueurs de développement sont utilisés pour relier chaque projet à trois des objectifs de développement durable, à savoir les objectifs 5 (Égalité entre les sexes), 8 [Travail décent et croissance économique (jeunesse)] et 12 (Consommation et production responsables (environnement)). Le Comité rappelle toutefois que le CCI s'est engagé en faveur de 10 objectifs de développement durable, et qu'il doit indiquer la façon dont il entend relier ses projets aux objectifs auxquels ils ne le sont pas encore.

20. Le CCI a déclaré que les marqueurs de développement ne servent pas à évaluer le lien entre ses projets et les objectifs de développement durable ni la façon dont ils contribuent à les faire progresser. Il s'agit plutôt de cataloguer chaque projet en fonction du marqueur de développement correspondant aux activités menées directement à l'appui des objectifs liés à l'égalité entre les sexes, à l'environnement et à la réduction de la pauvreté. Cela étant, il a été demandé aux responsables de chaque projet de poursuivre, sur le terrain, des activités qui participent directement de l'objectif de développement durable poursuivi et à sa cible. Le CCI n'a pas défini de cibles quantitatives pour les projets qu'il conduit, étant donné que ces derniers

s'inscrivent déjà dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

21. Le Comité a noté que les marqueurs de développement permettent de relier directement chaque projet aux objectifs de développement durable. Compte tenu de l'utilité de ces marqueurs, le Comité est d'avis que le CCI devrait envisager la possibilité de les utiliser, sous une forme ou une autre, pour relier tous les projets aux objectifs de développement durable qu'ils doivent servir. Cela faciliterait l'évaluation et le suivi de l'impact des activités du CCI sous l'angle de vue de la réalisation des objectifs.

*Renforcement des dispositifs de suivi à l'appui de la concrétisation des objectifs prévus dans le plan stratégique*

22. Le plan stratégique pour 2015-2017 définit, pour la période sur laquelle il porte, trois objectifs à atteindre pour que le Centre ait rempli sa mission. Pour ce faire, il a été décidé de procéder progressivement en publiant des plans opérationnels annuels détaillés. Dans chacun de ces documents, le Centre a fixé des objectifs d'étape et des indicateurs de résultats pour suivre l'application du plan stratégique.

23. Les organes de gouvernance du CCI chargés du suivi et de la surveillance sont le Groupe consultatif commun, qui rassemble des représentants de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Comité consultatif du Fonds d'affectation du Centre, composé de ses principaux donateurs, et le Haut-Comité de gestion, comprenant les directeurs des quatre divisions du Centre, sa Directrice exécutive et sa Directrice exécutive adjointe. Le Groupe consultatif commun se réunit une fois par an, le Comité consultatif tous les six mois, et le Haut Comité de gestion une fois par semaine.

24. Dans son plan stratégique pour 2015-2017, le Centre a détaillé les principaux résultats concrets qu'il s'était engagé à obtenir afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et de faire émerger des solutions dans chacun de ses six domaines d'intervention, définis conformément aux recommandations issues des évaluations indépendantes menées en 2014. Il avait annoncé qu'il atteindrait 50 objectifs d'étape stratégiques dans le cadre des efforts déployés pour concrétiser, en 2016, les principaux résultats recherchés. Les recommandations issues des évaluations indépendantes auxquelles ont procédé les donateurs du Centre et le BSCI en 2014 ont abouti à la définition de 48 résultats à obtenir.

25. Dans le rapport qu'il a présenté au Comité consultatif en 2016, le CCI a dit avoir atteint 36 de ses 50 objectifs d'étape stratégiques (soit 72 %), les progrès vers les 14 autres étant en cours.

26. Un point sur l'état d'application des recommandations issues des évaluations a été fait le 10 juin 2016, date à laquelle 37 des 48 résultats recherchés avaient été obtenus et 11 étaient en cours de concrétisation.

27. Le Centre a déclaré que les résultats qu'il escomptait obtenir en matière de développement en 2016-2017 avaient été définis en 2015 dans le cadre du cycle de planification budgétaire de l'ONU sur la base d'un certain nombre de prévisions qui ne s'étaient que partiellement vérifiées; c'est pourquoi tous les objectifs n'ont pas pu être atteints.

28. Le Comité a fait remarquer que le plan opérationnel du Centre n'avait pas été subdivisé en différents plans de travail qui auraient indiqué précisément les tâches de chaque division ou section. En l'absence de tels documents, il est difficile de

savoir si le CCI a tenu compte du rôle des sections dans la mise en œuvre de son plan opérationnel et de mesurer et suivre les résultats obtenus ou de contrôler les budgets. Le Centre n'a pas réussi à atteindre les objectifs d'étape stratégiques qu'il s'était fixé, ce qui tend également à indiquer qu'il devrait établir, pour les sections et les divisions, des plans de travail conformes à ses plans opérationnels et stratégiques. Par ailleurs, des plans de travail détaillés constituent également une garantie de première importance pour les partenaires du Fonds d'affectation spéciale.

29. Le CCI a répondu que les responsables des sections étaient au fait des tâches qui leur incombent dans le cadre du plan opérationnel.

30. Le Comité a noté que des plans de travail formulés pour chaque section serviraient à renforcer la conscience qu'ont les responsables du rôle qui leur revient dans la mise en œuvre du plan opérationnel et faciliteraient le suivi des progrès faits vers les objectifs.

**31. Le Comité recommande que le CCI perfectionne son dispositif de suivi en veillant à ce que ses sections et divisions établissent chacune un plan de travail annuel correspondant aux plans opérationnels et stratégiques du Centre.**

## 5. Gestion des ressources humaines

*Examen des besoins en personnel aux fins de l'optimisation des ressources du Centre*

32. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/6 (Sect. 13)/Add.1/Rev.1), il était proposé que le Centre dispose de 160 postes financés au moyen du budget ordinaire et de 20 postes financés au moyen des ressources allouées au titre de l'appui aux programmes.

33. Le tableau ci-après donne le détail des postes approuvés et des effectifs réels dans la catégorie des administrateurs.

<i>Classe</i>	<i>Postes approuvés (conformément au budget)</i>	<i>Effectifs réels</i>
P-5	21	27
P-4	33	41
P-3	24	62
P-2/P-1	15	69
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>199</b>

*Source* : Annexe I du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/6 (Sect. 13)/Add.1/Rev.1) et données communiquées par le CCI.

34. À la lecture de ce tableau, on constate que dans la catégorie des administrateurs, le Centre a employé 199 personnes quand seuls 93 postes avaient été inscrits au budget. Il a par ailleurs eu recours aux services de 692 consultants et vacataires.

35. Le tableau ci-après donne le détail de la répartition des postes d'administrateur entre les divisions du CCI telle qu'elle a été observée par le Comité.

Tableau II.4  
**Répartition des postes d'administrateurs, par division**

<i>Division</i>	<i>P-2/P-1</i>	<i>P-3</i>	<i>P-4</i>	<i>P-5</i>	<i>Total</i>
Bureau du Directeur exécutif	8	5	6	3	22
Division des programmes de pays	11	12	8	8	39
Division du développement des marchés	24	19	8	6	57
Division des partenariats privés et institutionnels	19	19	15	7	60
Division de l'appui au programme	7	7	4	3	21
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>62</b>	<b>41</b>	<b>27</b>	<b>199</b>

*Source* : données communiquées par le CCI.

36. La Division du développement des marchés et celle des partenariats privés et institutionnels rassemblent 58,8 % de l'ensemble des administrateurs employés par le Centre.

37. Le Comité a également constaté que 99 postes d'administrateur, dont les titulaires assuraient des fonctions de nature permanente et cruciale pour le Centre, étaient financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Cela fait peser de gros risques sur le plan d'activité du Centre, puisque les titulaires de ces postes, qui assurent les fonctions capitales qui y correspondent, pourraient changer fréquemment, en raison du caractère temporaire des emplois à pourvoir au Centre, et des perspectives de carrière plus intéressantes que les personnes concernées pourraient entrevoir ailleurs.

38. Il importe que le CCI se livre à un exercice de planification détaillée de ses ressources, notamment de ses besoins d'effectifs, en tenant compte des prévisions du plan opérationnel et de la disponibilité des ressources. Le Haut Comité de gestion procède bien à un examen annuel des besoins en personnel du Centre, et des ajustements sont faits pendant l'année en fonction du contexte financier et opérationnel, mais cet exercice ne constitue pas un examen formel et objectif. La conduite d'un examen objectif par un organisme indépendant permettrait d'obtenir une évaluation professionnelle des besoins en effectifs. Un tel examen rassurerait également les différentes parties prenantes, notamment les donateurs, puisque les salaires et les charges liées aux services de consultants représentent 73 % des dépenses du Centre.

39. Le CCI a expliqué qu'il s'était lancé, en 2016, dans une vaste entreprise de réorganisation visant à mieux adapter ses services aux orientations stratégiques et aux contraintes opérationnelles actuelles et futures. Il a également annoncé que la prochaine étape de ce processus consisterait en un examen des descriptifs de tous les postes du Centre, devant servir à garantir que les fonctions correspondant à chaque poste soient clairement détaillées, pertinentes et, autant que faire se peut, en adéquation avec les perspectives d'activité du CCI. Ce projet d'ampleur devrait commencer au dernier trimestre de 2017. Le CCI a assuré au Comité qu'il envisagerait de commander un examen indépendant de ses besoins de personnel dès le terme de son entreprise de réorganisation.

**40. Le Comité recommande que le CCI fasse procéder à un examen indépendant de ses besoins en personnel en vue d'optimiser l'utilisation de ses ressources.**

41. Le Centre a accepté cette recommandation.

*Vers des lieux de travail plus inclusifs et accessibles aux personnes handicapées*

42. Il importe que chaque organisation veille à ce que ses locaux soient inclusifs et accessibles aux personnes handicapées.

43. Le Comité a noté que le CCI avait entrepris une évaluation formelle de l'accessibilité de ses locaux et qu'une voie adaptée aux personnes handicapées avait été installée à l'entrée de ses bureaux, mais qu'il n'avait pas établi de véritables principes directeurs en la matière. Le Centre ne dispose ainsi d'aucunes données sur le nombre de personnes handicapées qu'il emploie actuellement, qu'il a recrutées au cours des cinq dernières années ou qui ont quitté leurs fonctions auprès de lui.

44. En l'absence de principes directeurs et de données de référence, le CCI peut difficilement tenir compte des besoins précis des personnes handicapées et ne respecte donc pas les directives de l'ONU visant la pleine réalisation de l'objectif d'une Organisation des Nations Unies accessible et inclusive pour les personnes handicapées.

45. Le Centre a expliqué qu'il entendait mettre en place une politique relative au handicap distincte mais inspirée de celle de l'ONU et nourrie des recherches supplémentaires menées sur les meilleures pratiques en vigueur dans le système des Nations Unies et le secteur privé.

**46. Le Comité recommande que le CCI élabore une politique et des directives formelles qui le rendraient inclusif et accessible pour les personnes handicapées, en s'inspirant notamment de la circulaire [ST/SGB/2014/3](#).**

47. Le Centre a accepté cette recommandation.

## **6. Dispositif de contrôle**

*Mise au point d'un cadre de gestion des risques*

48. Le cadre de gestion du risque institutionnel a été introduit à l'Organisation des Nations Unies en janvier 2010 sous couvert du rapport correspondant du Secrétaire général ([A/64/640](#)), à la suite de quoi le Corps commun d'inspection a formulé des recommandations relatives aux étapes de sa mise en œuvre.

49. En 2014, le Directeur exécutif du CCI a prié le BSCI d'aider le Centre à se doter de son propre cadre de gestion des risques. Le BSCI a donc mené une mission de conseil dont les objectifs étaient les suivants : a) évaluer les lacunes existantes en matière de gestion du risque institutionnel, en s'appuyant sur les points de référence et la matrice de maturité adaptés et b) déterminer les progrès que pouvait faire le Centre vers un plus haut degré de maturité dans ce domaine. Selon l'évaluation du BSCI, le Centre n'en est qu'au stade initial (niveau 1) du cadre de référence pour ce qui est de la gouvernance des risques, de leur prise en compte et de la communication d'informations à leur sujet, du développement d'outils, de la formation, de la mise en œuvre des politiques et de leur amélioration permanente. Le Centre a accepté les résultats de l'évaluation du BSCI en juillet 2015.

50. Le Comité a noté que lors de l'audit qu'il a conduit en avril 2017, le CCI n'avait pas encore établi de politique de gestion du risque précisant notamment les attributions de chacun en matière de repérage, d'évaluation, de gestion et de suivi des risques. Par ailleurs, le Centre n'avait toujours pas fini d'établir son inventaire des risques.

51. Le Centre a confirmé que son projet de politique de gestion du risque n'avait pas encore été soumis au Corps commun d'inspection ni approuvé par ce dernier, et que son inventaire des risques était toujours en cours d'établissement.

**52. Le Comité recommande que le Centre mette la dernière main à son cadre de gestion du risque institutionnel et l'applique pleinement.**

*Début des travaux du Comité de contrôle du Centre du commerce international*

53. Dans son Examen de la gestion globale des risques dans le système des Nations Unies : Cadre de référence (JIU/REP/2010/4), le Corps commun d'inspection a déclaré qu'il incombait aux comités d'audit (comités de contrôle) d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion du risque et la gestion effective des risques principaux, et de communiquer ses observations à l'organe directeur concerné. À mesure que les organismes du système des Nations Unies se conforment au cadre de gestion du risque institutionnel, les comités d'audit s'attachent de plus en plus fréquemment à examiner les pratiques en vigueur en la matière. Cette démarche procède en droite ligne de la résolution 59/272 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de mettre en place un mécanisme de suivi de haut niveau en vue de garantir la bonne application de l'ensemble des recommandations des organes de contrôle.

54. Un Comité de contrôle a été créé au CCI en juin 2006. Présidé par le Directeur exécutif adjoint du Centre, il rassemblait également le Directeur de la Division de l'appui au programme, un autre directeur de division et le chef des services de gestion financière, agissant *ès* qualité. Des représentants de l'OMC et de la CNUCED devaient assister à ses réunions. Au moment de sa création, il avait été précisé que le Comité se réunirait au moins trois fois par an.

55. Les statuts du Comité de contrôle ont été modifiés en octobre 2014; sa composition est restée la même mais la fréquence de ses réunions a été réduite à une fois par an.

56. Le Centre a une nouvelle fois modifié ces statuts en août 2014, de sorte que le Comité comprenne, parmi ses membres, un représentant de la CNUCED et un représentant de l'OMC, désignés respectivement par le Secrétaire général et le Directeur général de leur organisation. Il a également été décidé que la présidence du Comité de contrôle serait désormais tournante.

57. Le Comité des commissaires aux comptes a noté que lors de l'audit qu'il a mené en avril 2017, le Comité de contrôle n'était pas opérationnel et qu'il ne s'était pas réuni depuis sa réorganisation en 2014.

58. Il s'ensuit que le Centre n'a pas pu mettre en place un système de contrôle efficace pour assurer l'application systématique et en temps voulu des recommandations de son organe de contrôle.

**59. Le Comité recommande que le Centre rende opérationnel son Comité de contrôle indépendant afin de renforcer ses dispositifs de contrôle interne.**

60. Le Centre a accepté cette recommandation.

## **7. Gestion des contrats**

*Respect des règles régissant le recrutement de consultants*

61. Le CCI a pour mission de promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises à l'international en renforçant les capacités institutionnelles, entrepreneuriales et de gestionnaires des gouvernements, des institutions et des entreprises. Toutes ses activités reposent sur la sélection, la répartition et le déploiement efficaces, la motivation et les compétences de son personnel. Le Centre a fréquemment recours aux services de consultants et de vacataires pour mener à bien les activités liées à ses projets. Ces effectifs jouent manifestement un rôle

crucial dans les activités du Centre, puisque ce dernier en a employé 1 270 au total en 2016, dont 692 consultants.

62. Le CCI a défini ses modalités d'engagement de consultants et de vacataires et les a diffusées dans son instruction administrative datée du 3 mars 2014, conforme à l'instruction administrative de l'ONU sur le sujet (ST/AI/2013/4), datée du 19 décembre 2013.

63. Il est indiqué, à la section 4 de l'instruction administrative, qu'au moins trois candidats inscrits sur le fichier des consultants du Centre doivent être évalués pour chaque proposition d'engagement, de sorte que le processus de sélection se déroule dans la transparence et le respect du principe de responsabilité. À titre exceptionnel, une candidature unique peut être envisagée pour un engagement, à condition que les raisons qui ont justifié la sélection du candidat aient été consignées au préalable de façon argumentée.

64. Le Comité a vérifié la conformité de 278 contrats de consultants à la politique du Centre relative à leur engagement. Il a observé que pour 204 contrats (soit 73 % de l'échantillon), un seul dossier de candidature avait été évalué au cours de la procédure de sélection. Les justifications les plus fréquemment avancées à cet égard étaient le manque de ressources spécialisées, le faible nombre de candidats disponibles pendant les périodes proposées et l'expérience du travail au Centre ou dans des domaines de fond dont disposaient les candidats retenus. En n'examinant que le dossier d'un seul candidat pour chacun des divers contrats de consultant qu'il a proposés, le CCI n'a pas pu garantir le caractère ouvert de la procédure de sélection.

**65. Le Comité recommande que le Centre embauche ses consultants dans le cadre d'une procédure de sélection ouverte.**

66. Le Centre a accepté cette recommandation.

#### *Recours à des consultants pour assurer des fonctions de nature générale*

67. Un consultant est défini, dans la section 2 de la politique d'engagement du CCI, comme un spécialiste ou toute autre personne possédant des compétences reconnues dans un domaine particulier, que le Centre engage à titre temporaire en qualité de conseiller. La section 3 précise qu'il convient d'établir un cahier des charges décrivant des produits, objectifs et cibles concrets et mesurables, ainsi que des activités conçues pour permettre la réalisation des produits et objectifs en questions.

68. Le Comité a observé que pour 48 des 278 contrats qu'il a examinés, le consultant employé assurait des fonctions d'appui et que le cahier des charges ne décrivait pas de produits, objectifs et cibles concrets et mesurables.

**69. Le Comité recommande que le Centre, a) choisisse ses consultants dans le cadre d'une procédure de sélection ouvert et b) évite d'avoir recours à leurs services pour assurer des fonctions de nature générale.**

70. Le Centre a accepté cette recommandation.

## **8. Gestion des achats**

### *Révision de la composition du comité local de passation des marchés*

71. En avril 2014, le Centre a institué un comité local de passation des marchés, conformément à l'instruction administrative relative aux activités d'achat. Il est indiqué, à la section 12.2 de la révision 7 du Manuel des achats de l'ONU, que le comité doit se composer de quatre membres ayant le droit de vote. Le Comité



estime qu'il convient de mettre en place un mécanisme pour revoir la composition du comité local de passation des marchés, en vue de remplacer ses membres qui quittent l'organisation ou dont les autres fonctions ne leur laissent pas le temps d'y siéger.

72. Rien n'a été prévu pour remplacer les membres du comité qui quittent l'organisation; depuis la création de cet organe en 2014, le cas s'est présenté pour l'un de ses membres et un suppléant.

73. Le Centre a déclaré que la recomposition du comité local de passation des marchés était en cours.

*Révision de la composition du comité local de contrôle du matériel*

74. Conformément aux dispositions de l'instruction administrative [ST/AI/2004/1](#) datée du 8 mars 2004, le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui a délégué ses pouvoirs en matière d'achats et de gestion des biens au Directeur de la Division de l'appui au programme. En vertu de ces pouvoirs, le Directeur de la Division de l'appui au programme a créé, le 12 novembre 2010, le comité local de contrôle du matériel du CCI. Ce comité était chargé d'assurer les fonctions qui incombaient auparavant au comité central de contrôle du matériel. Conformément aux dispositions de la circulaire administrative du CCI relative à la composition du comité local de contrôle du matériel, les membres du comité exerçaient leurs fonctions pour un mandat de trois ans au terme desquels ils étaient remplacés par leur suppléant.

75. Toutefois, le comité local de contrôle du matériel tel qu'il existe actuellement a été formé en novembre 2010, et au moment de l'élaboration du présent rapport, soit plus de six ans après, le CCI ne s'était toujours pas penché sur la question du remplacement des membres du comité.

76. Le Centre a indiqué qu'il examinerait la composition du comité local du contrôle du matériel et qu'il procéderait à des modifications.

**77. Le Comité recommande que le Centre révise la composition de son comité local de passation des marchés et de son comité local de contrôle du matériel.**

78. Le Centre a accepté cette recommandation.

## **9. Gestion des voyages**

*Respect des directives de l'ONU relatives aux délais de réservation des billets*

79. Aux termes de la disposition 7.8 du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, pour tout voyage autorisé effectué par le fonctionnaire ou par des membres de sa famille, l'Organisation achète les billets par avance. Dans un souci d'économie, le Centre a prescrit un délai minimum de soumission des demandes d'autorisation de voyage. Il est ainsi indiqué, au paragraphe 3.3 de l'instruction administrative du Centre, que toutes les dispositions relatives aux voyages individuels, y compris la réservation et l'achat anticipé des billets, doivent être prises au plus tard 16 jours avant le début du voyage. Lorsque les dispositions nécessaires n'ont pas été prises 21 jours calendaires avant le début du voyage, les directeurs de programme ou les chefs de projet doivent en indiquer les raisons. Ces dispositions sont entrées en vigueur en avril 2016.

80. Entre avril et décembre 2016, 2 087 voyages ont été organisés par le Centre, dont 1 460 (70 %) n'ont pas été traités dans les délais prescrits.

81. Dans 368 cas (25 % des 1 460 voyages précités), aucune indication n'a été fournie pour justifier le non-respect des dispositions de l'instruction administrative

applicable. Dans les autres cas, le non-respect des délais tenait le plus souvent à des changements de date d'événements, à la réception tardive de la confirmation des partenaires, à la non disponibilité des fonds, à des décisions de voyager prises à la dernière minute et autres explications de ce type, indiquant que le Centre doit faire des progrès du point de vue de la planification des déplacements.

82. Le Comité a également constaté que le Centre avait déboursé 80 800 francs suisses au titre des frais liés à la modification ou à l'annulation de billets d'avion. Il convient de noter que le Centre encourage les personnes autorisées à voyager, qu'elles soient ou non membres de son personnel, à choisir de voyager dans une classe inférieure à celle à laquelle ils pourraient avoir droit. Un certain nombre de personnes ont retenu cette option, ce qui a permis d'économiser 106 960 francs suisses en 2016.

**83. Le Comité recommande que le Centre respecte le délai minimum de 16 jours applicable à la réservation des billets afin de réduire les charges liées aux voyages et de réduire la fréquence des modifications ou des annulations de billets.**

84. Le Centre a accepté cette recommandation.

## **C. Informations communiquées par l'administration**

### **1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens**

85. Pour l'année terminée le 31 décembre 2016, le CCI a officiellement comptabilisé en pertes du matériel d'une valeur de 0,087 million de dollars.

### **2. Versements à titre gracieux**

86. Le CCI n'a indiqué aucun versement à titre gracieux pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### **3. Cas de fraude ou de présomption de fraude et de mauvaise gestion financière**

87. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les erreurs et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur notre vérification pour relever toutes les erreurs ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

88. Au cours de l'audit, le Comité pose des questions à l'administration sur la manière dont celle-ci s'acquitte de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle a déjà relevé ou porté à l'attention du Comité. Le Comité demande également à l'administration si elle a connaissance de tout cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives.

89. Le CCI n'a signalé aucun cas de fraude avérée ou présumée pour l'année terminée le 31 décembre 2016.

## D. Acceptation

90. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif du CCI et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(Vérificateur principal)  
(Signé) Shashi Kant **Sharma**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie  
(Signé) Mussa Juma **Assad**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne  
(Signé) Kay **Scheller**

30 juin 2017

## Annexe

## État de l'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2015

Avis des commissaires aux comptes après vérification

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cote de document	Chapitre et paragraphe du rapport	Recommandation du Comité	Mesures prises par le Centre	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
1.	2012-2013 [A/69/5 (Vol. III)]	Chap. II, par. 14	Informers régulièrement l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les projections relatives au montant futur du financement nécessaire pour couvrir les engagements relatifs aux prestations dues à la cessation de service.	Les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont indiquées dans les états financiers du Centre, qui sont communiqués à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil général de l'OMC. Les états financiers sont désormais établis annuellement et font apparaître ces charges. Si nécessaire, le Centre peut faire figurer dans la note 13 le montant relatif à l'évaluation actuarielle des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour le Fonds général, les dépenses d'appui aux programmes et les ressources extrabudgétaires.	La recommandation est toujours en cours d'application. Les états financiers font apparaître le montant actuel de l'obligation mais ne prévoient pas les besoins futurs de financement du Centre, en particulier compte tenu de la baisse des contributions des donateurs. Cette recommandation est en cours d'application et le Comité juge que l'analyse fournie par le Centre sera utile pour les années à venir.		X		
2.	2014 [A/70/5 (Vol. III)]	Chap. II, par. 21	Faire fond sur le plan de valorisation des avantages et sur les informations financières de meilleure qualité recueillies grâce à	La valorisation des avantages est un processus continu, coordonné par l'Organisation des Nations Unies à New York, et le Centre est	La communication d'informations sur la valorisation des avantages s'est améliorée depuis l'année dernière. Toutefois, le Centre		X		

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cote de document	Chapitre et paragraphe du rapport	Recommandation du Comité	Mesures prises par le Centre	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
3.	2014 [A/70/5 (Vol. III)]	Chap. II, par. 24	l'application des normes IPSAS pour déterminer et gérer les risques financiers.	tenu de faire régulièrement rapport à cet égard.	doit intégrer les informations relatives aux normes IPSAS dans la prise de décisions. Par conséquent, la recommandation est considérée comme étant en cours d'application.		X		
4.	2014 [A/70/5 (Vol. III)]	Chap. II, par. 44	Élaborer une procédure d'évaluation des risques de fraude afin de déterminer les domaines présentant un risque de fraude, ainsi que d'étudier les méthodes en vigueur visant à atténuer ce risque. En outre, l'administration devrait exploiter les fonctionnalités améliorées d'Umoja et la base de données sur les consultants pour signaler les anomalies à l'appui du contrôle de la gestion.	Le Centre a recensé un cas de mauvaise gestion financière (détournement de fonds par le partenaire d'exécution). Le suivi des projets similaires a par la suite été renforcé.	Le Comité a noté que le Centre étudiait les moyens de renforcer ses processus de suivi mais considère qu'il pourrait faire davantage pour identifier les fraudes potentielles et prendre des mesures à cet égard, en évaluant les risques de fraude et en examinant les exceptions dans Umoja. Par conséquent, la recommandation est considérée comme étant en cours d'application.		X		
			Poursuivre l'examen des dépenses afférentes aux projets et déterminer les coûts qui peuvent être directement imputés aux projets suivant une méthode claire. Mettre à profit les nouvelles	Au cours de l'année écoulée, le Centre a progressé en ce qui concerne l'allocation des coûts pour ses six domaines d'intervention. Il a également rendu obligatoire la budgétisation axée sur	Le Centre utilise les nouvelles fonctionnalités d'Umoja pour enregistrer les transactions. Les informations ainsi enregistrées n'étant toutefois pas assez				

					<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>			
<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cote de document</i>	<i>Chapitre et paragraphe du rapport</i>	<i>Recommandation du Comité</i>	<i>Mesures prises par le Centre</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
		fonctionnalités d'Umoja et la prochaine étape du portail de projets pour collecter des données plus fiables pouvant servir de base à la prise de décisions sur la façon dont les dépenses d'appui aux programmes sont répertoriées, à la fixation du taux de recouvrement relatif à ces dépenses et à l'élaboration d'une stratégie de chiffrage des coûts.	les résultats pour tous les nouveaux projets. L'application de cette mesure est garantie par les formulaires du nouveau portail de projets et par le processus de contrôle de la qualité des projets. En ce qui concerne les dépenses d'appui au programme, le Centre applique les taux arrêtés par le Secrétariat de l'ONU.	détaillées, le Centre a décidé de créer un nouveau portail de projets pour recueillir les informations nécessaires à l'étude des coûts imputables aux projets. Le dernier rapport d'évaluation a mis en lumière la nécessité d'améliorer l'utilisation des données dans l'organisation, qui passe par une meilleure compréhension des coûts des projets. Cette recommandation demeure en cours d'application car les taux de recouvrement actuels, arrêtés par l'ONU, ne permettent pas au Centre de transmettre l'intégralité des coûts aux donateurs.				
5.	2015 [A/71/5 (Vol. III)]	Chap. II, par. 16	Évaluer formellement les résultats de sa stratégie de mobilisation des ressources et envisager d'autres moyens auxquels recourir dans ce domaine, qui pourraient consister à réduire les coûts et à faire en sorte que les dépenses d'appui aux	Une évaluation officielle du succès de la stratégie de mobilisation des ressources du Centre sera entreprise tous les ans à compter du premier trimestre de 2017. Le Centre suit déjà les progrès accomplis dans la mobilisation des ressources au moyen	En 2016, le produit des contributions volontaires était de 26,88 millions de dollars, contre 26,69 millions en 2015.  Aucune amélioration significative n'a été réalisée en ce qui concerne la			X

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cote de document	Chapitre et paragraphe du rapport	Recommandation du Comité	Mesures prises par le Centre	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
6.	2015 [A/71/5 (Vol. III)]	Chap. II, par. 34	Continuer à examiner le nombre et la nature des journaux et ajustements manuels, le but étant d'évaluer les besoins de	d'indicateurs clef de performance sur l'élaboration des projets en attente et la mobilisation des ressources nécessaires, qui ont été définis dans le plan opérationnel pour 2016 et suivent son plan stratégique pour 2015-2017. Avec la nouvelle version de son portail de gestion des projets, le Centre peut suivre les projets en attente, les projets en cours d'exécution et les projets achevés, par bailleur de fonds, domaine d'activité, région ou envergure du projet. Le Centre examine les moyens de réduire les coûts au niveau institutionnel dans le cadre de la planification du budget annuel. Chaque budget de projet fait l'objet d'une analyse critique dans le cadre du processus de contrôle de la qualité et de l'examen du projet.	mobilisation des contributions volontaires en 2016. La recommandation est donc considérée comme étant en cours d'application.		X		

					<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>			
<i>Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cote de document</i>	<i>Chapitre et paragraphe du rapport</i>	<i>Recommandation du Comité</i>	<i>Mesures prises par le Centre</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandati on appliquée</i>	<i>Recommandatio n en cours d'application</i>	<i>Recommandatio n devenue caduque</i>	<i>Recommandati on non appliquée</i>
		formation et l'efficacité du système.	progiciel de gestion intégré à Umoja est achevé.	et de nouvelles entrées ajoutées aux journaux. La recommandation est donc considérée comme étant en cours d'application.				
7. 2015 [A/71/5 (Vol. III)]	Chap. II, par. 35	Conformément aux instructions arrêtées par le Secrétariat de l'ONU, mettre à l'essai tout nouveau dispositif d'établissement des comptes avant la fin de l'année en vue de s'assurer de la solidité de toutes procédures de clôture et d'arrêter un calendrier clair d'établissement des rapports à soumettre à l'appui des états financiers.	Le projet d'automatisation des états financiers est géré par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour toutes les organismes des Nations Unies utilisant Umoja. Le Centre aura donc besoin de leur assistance pour appliquer cette recommandation.	Les états financiers ont été présentés pour vérification avant la fin du mois de mars 2017, conformément au calendrier. Cette recommandation est donc considérée comme appliquée.		X		
8. 2015 [A/71/5 (Vol. III)]	Chap. II, par. 38	Se donner des plans précis qui lui permettent de procéder en temps voulu au rapprochement des états de paie, comptes provisoires et comptes collectifs, piste d'audit complète à l'appui.	Les états de paie du Centre étant gérés par l'Office des Nations Unies à Genève, le Centre se concertera avec l'Office afin d'éviter que des activités identiques soient menées en parallèle.	L'échéance pour l'application de cette recommandation a été fixée par le Centre à décembre 2017. La recommandation est donc considérée comme étant en cours d'application.	X			
9. 2015 [A/71/5 (Vol. III)]	Chap. II, par. 41	Proposer des stages de formation ciblés au personnel des programmes, le but étant de leur permettre de saisir les règles et procédures gouvernant le traitement des	Le Centre a déjà organisé des formations en 2015 et 2016 et continuera ses efforts en ce sens.	Le Centre a organisé une formation à cet égard et a assuré le Comité que les formations se poursuivraient, sans perdre de vue les progrès déjà réalisés.		X		



Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cote de document	Chapitre et paragraphe du rapport	Recommandation du Comité	Mesures prises par le Centre	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
			opérations transactionnelles d'Umoja, dont la mission lui est désormais confiée.		Cette recommandation est donc considérée comme appliquée.				
10.	2015 [A/71/5 (Vol. III)]	Chap. II, par. 44	Bien faire connaître les gains d'efficacité dont Umoja est porteur et consacrer les moyens qu'il faut à accompagner le personnel, l'objectif étant de voir le nouveau système Umoja prendre pleinement place dans le cours normal de ses activités et d'en voir pleinement utiliser les fonctionnalités.	À mesure qu'Umoja se développe, le Centre recensera les gains d'efficacité conformément aux directives du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et continuera à renforcer ses connaissances et le déroulement de ses opérations.	L'échéance pour l'application de cette recommandation a été fixée par le Centre à décembre 2017. La recommandation est donc considérée comme étant en cours d'application.	X			
11.	2015 [A/71/5 (Vol. III)]	Chap. II, par. 45	Examiner ses besoins et arrêter un calendrier précis, le but étant de pouvoir établir en temps voulu dans Umoja ses rapports financiers sur les ressources ordinaires et extrabudgétaires.	La direction du Centre a établi un échéancier pour les rapports financiers internes trimestriels. Le Centre met également des rapports financiers semestriels à disposition de ses bailleurs de fonds et clients sur son site Web public. Ces rapports sont présentés au Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre lors de ses réunions semestrielles. Ces rapports ont évolué afin de tenir compte des	La direction a indiqué que des initiatives sont en cours pour automatiser l'extraction des rapports dans Umoja, avec une échéance fixée à décembre 2017. La recommandation est donc considérée comme étant en cours d'application.		X		

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cote de document	Chapitre et paragraphe du rapport	Recommandation du Comité	Mesures prises par le Centre	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
12.	2015 [A/71/5 (Vol. III)]	Chap. II, par. 49	Dans l'objectif de renforcer son dispositif de contrôle interne, recourir à l'informatique décisionnelle pour recenser les anomalies et l'évolution des dépenses, le but étant de donner à la direction les informations et pistes propres à lui permettre de valider et d'examiner tous choix de gestion.	observations formulées par le Comité consultatif et la direction du Centre. L'accent est désormais mis sur l'automatisation de l'extraction des données utiles d'Umoja, grâce notamment à la composante informatique décisionnelle du système, et sur la présentation claire des données importantes les plus récentes.	Le recensement des anomalies et de l'évolution des dépenses dans le but de donner à la direction les informations et pistes propres à lui permettre de valider et d'examiner tous choix de gestion constitue une nécessité à l'échelle du Secrétariat et les efforts dans ce sens ont commencé avec la mise en place progressive d'une fonction de contrôle généralisé des données d'Umoja. Le Centre se concertera donc avec les autres organismes des Nations Unies.	La direction a fait savoir qu'elle se concerterait avec les autres organismes des Nations Unies afin de signaler les anomalies. L'échéance a été fixée à décembre 2017. La recommandation est donc considérée comme étant en cours d'application.	X		

Numéro	Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cote de document	Chapitre et paragraphe du rapport	Recommandation du Comité	Mesures prises par le Centre	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée	
13.	2015 [A/71/5 (Vol. III)]	Chap. II, par. 53	Comptabiliser les coûts et avantages de la mise à niveau du portail de gestion des projets et faire en sorte que toutes informations tirées du portail cadrent avec les informations correspondantes issues d'Umoja.	Le Centre établira un récapitulatif des coûts et avantages de la mise à niveau du portail de gestion des projets Le rapprochement des données avec celles d'Umoja a déjà été effectué. Les informations financières de la version améliorée du portail sont extraites directement d'Umoja et présentées de manière conviviale.	La direction du Centre établira un récapitulatif des coûts et avantages de la mise à niveau du portail de gestion des projets L'échéance est fixée à juin 2017. La recommandation est donc considérée comme étant en cours d'application.		X			
14.	2015 [A/71/5 (Vol. III)]	Chap. II, par. 60	Mettre à jour sa politique et son plan d'intervention en matière de fraude et les diffuser afin de mieux sensibiliser ses fonctionnaires et ses partenaires d'exécution au risque de fraude; envisager de se donner un programme de formation; étudier le potentiel d'Umoja pour recenser les tendances et modes de transaction inhabituels.	Conformément à la politique du BSCI en matière de fraude, le Centre mènera des activités de sensibilisation en vue de promouvoir la lutte contre les pratiques frauduleuses auprès de ses fonctionnaires et de ses partenaires d'exécution.	L'échéance pour l'application de cette recommandation a été fixée par le Centre à décembre 2017. La recommandation est donc considérée comme étant en cours d'application.		X			
<b>Total</b>						<b>2</b>	<b>12</b>			
<b>Pourcentage</b>						<b>14</b>	<b>86</b>			

## Chapitre III

### Certification des états financiers

#### **Lettre datée du 31 mars 2017, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Sous-Secrétaire générale à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité et Contrôleuse**

Les états financiers du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2016 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.1 de l'Organisation des Nations Unies.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières du Centre au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à V du Centre du commerce international qui figurent ci-après sont corrects pour tous les éléments de caractère significatif.

La Sous-Secrétaire générale  
et Contrôleuse  
(Signé) Bettina Tucci **Bartsiotas**

## Chapitre IV

### Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016

#### A. Introduction

1. Le Directeur exécutif a l'honneur de présenter le rapport financier sur les comptes du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2016.

2. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers. Son annexe comprend les renseignements complémentaires qui doivent être portés à l'attention du Comité des commissaires aux comptes en application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

3. Le Centre du commerce international est l'organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour ce qui touche au développement des échanges internationaux et du commerce. Il s'emploie à améliorer la compétitivité internationale des microentreprises et petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, en fournissant une assistance technique liée au commerce.

4. Le programme de travail du Centre pour 2016 a porté sur ses six domaines d'intervention : a) veille économique; b) création d'un environnement économique favorable; c) renforcement des institutions d'appui au commerce et à l'investissement; d) connexion aux chaînes logistiques internationales; e) promotion et généralisation d'un commerce inclusif et vert; f) appui à l'intégration économique régionale et aux relations Sud-Sud.

5. En 2016, le nombre de services que le Centre a assurés en matière d'assistance technique, de renforcement des capacités et de veille économique a diminué d'environ 13,7 % par rapport à l'année précédente; ses dépenses hors budget brutes se sont élevées à 47,687 millions de dollars. Les résultats d'ensemble ont été conformes aux objectifs fixés pour l'exercice biennal 2016-2017, même s'ils laissent apparaître un déficit de financement des activités de base, en partie compensé par des fonds préaffectés supplémentaires.

6. Les initiatives prises par le Centre en faveur de l'innovation et du développement de projets ont encore une fois largement contribué à ses bons résultats. À la fin de 2016, la valeur des projets en attente, pour lesquels des concertations étaient en cours avec les donateurs a été évaluée à plus de 166 millions de dollars. Au cours de l'année, un montant de 0,228 million de dollars a été approuvé pour des projets novateurs du fonds de développement des entreprises du Centre. Pour ce qui est des résultats, le cadre stratégique amélioré pour l'exercice 2016-2017 a permis au Centre de mieux refléter les résultats de ses interventions. Les outils de veille économique et autres contenus numériques du Centre, combinés à une multitude d'initiatives de sensibilisation, ont permis au Centre de servir plus de 232 000 bénéficiaires. En 59 occasions, il a guidé les décideurs et participé à l'élaboration de stratégies dans des pays tels que les Comores, Maurice, le Myanmar, le Népal, le Pakistan, le Soudan et les Tonga. Par ailleurs, grâce au Centre, 170 institutions publiques et privées d'appui au commerce et à l'investissement ont amélioré leur performance et sont aujourd'hui mieux à même de servir leurs clients. Le dispositif de suivi du Centre a été perfectionné et permet de mieux mesurer l'intensité de l'action qu'il mène auprès des entreprises et les effets de ses interventions à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement.

Ce dispositif a permis de constater que, grâce au Centre, plus de 5 300 entrepreneurs étaient devenus plus compétitifs et que plus de 1 200 entreprises avaient conclu de nouveaux marchés. Dans la mesure du possible, on s'est efforcé de déterminer le pourcentage d'entreprises dirigées par des femmes et il est apparu que l'objectif de 40 % d'entreprises au moins appartenant à des femmes avait été atteint. Au Kenya, l'organisation a posé des jalons en vue d'accroître les compétences des réfugiés et des migrants économiques et de trouver pour eux de nouvelles possibilités d'emploi, et elle poursuivra sur cette voie, avec de nouvelles initiatives en préparation. La majorité des prestations du Centre demeurent axées sur l'Afrique subsaharienne, puisqu'il travaille en priorité avec les pays les plus vulnérables. En 2016, plus de 80 % des dépenses hors budget destinées à un pays ou à une région en particulier ont été consacrées à des projets concernant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Afrique subsaharienne.

7. Entre décembre 2015 et juin 2016, à la demande du Centre, sa fonction d'évaluation a été examinée par des spécialistes extérieurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Il a été estimé que le Centre avait su ménager un espace en propre à son Groupe de l'évaluation au niveau institutionnel, ce qui était conforme aux principes d'évaluation des Nations Unies ainsi qu'aux normes de qualité du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. L'organisation a également mis en place un budget de fonctionnement préaffecté et un effectif minimum essentiel pour mener à bien son programme annuel d'évaluation. La fonction d'évaluation a l'aval des départements techniques et liés à l'exécution du programme, qui la considèrent crédible et efficace. Par ailleurs, la procédure appliquée pour l'évaluation de 2015 représente une véritable avancée vers sa mise en conformité avec les normes et règles édictées par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

8. En 2016, le Centre a continué d'améliorer son efficacité et son efficacie, en prenant notamment les initiatives suivantes :

a) Il a été procédé à une restructuration de l'organisation, plus conforme à une stratégie axée sur les programmes. Dans cet organigramme rationalisé, l'équipe spéciale de l'élaboration des projets, qui comprend notamment un groupe d'experts possédant des compétences complémentaires, joue un rôle intersectoriel crucial : la valeur du portefeuille de projets dont elle est à l'origine a été évaluée à plus de 1 million de dollars;

b) Le nouveau portail consacré aux projets est désormais le principal outil de gestion de projets du Centre. Les tableaux de bord du portail sont intégrés à Umoja et enrichis par les rapports de l'équipe d'analyse décisionnelle d'Umoja;

c) En investissant continuellement dans son offre de formation en ligne, le Centre a acquis de nouveaux utilisateurs et réduit ses coûts ainsi que son empreinte carbone. L'Académie du commerce pour les PME a comptabilisé plus de 10 000 inscriptions en 2016, délivré des certificats à plus de 2 400 élèves et créé 24 nouvelles formations;

d) En tant qu'organisation axée sur les compétences, le Centre a investi dans la formation technique de son personnel et une nouvelle évaluation à 360° de l'encadrement a été menée à la fin de 2016;

e) Le Centre travaille en partenariat avec de nombreuses institutions publiques, privées et non gouvernementales. De nouvelles initiatives ont été lancées en vue d'obtenir que les bénéficiaires des projets du Centre aient accès aux marchés internationaux au moyen du commerce électronique. Ces initiatives ont consisté, par

exemple, à apporter de l'aide aux PME dans les pays bénéficiaires de projets en assurant leur promotion en ligne et en leur fournissant des outils analytiques, avec l'aide de partenaires tels qu'Alibaba, eBay et Google;

f) Avec le concours du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), le Centre a élaboré une politique de gestion du risque et créé les outils nécessaires à sa mise en œuvre, lesquels devraient être pleinement opérationnels en 2017.

9. À la cinquantième session de la réunion annuelle du Groupe consultatif commun, qui s'est tenue à Genève le 4 juillet 2016, les États membres ont remercié le Centre pour son rapport d'ensemble portant sur les mesures prises comme suite aux évaluations indépendantes menées par le BSCI en 2014 et 2015 et sur les avancées enregistrées dans la mise en œuvre des recommandations y relatives. Les membres se sont félicités que le Centre ait investi dans des études d'impact et renforcé sa fonction d'évaluation. Ils ont appelé de leurs vœux la poursuite des investissements en vue d'améliorer la gestion des résultats, en particulier compte tenu d'une conjoncture financière internationale de plus en plus tendue.

## **B. Adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public**

10. L'établissement d'états financiers conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour la troisième année consécutive vient confirmer la capacité du Centre de faire preuve de souplesse en se mettant en conformité avec les normes IPSAS, et ce depuis leur entrée en application. Il avait établi pour la deuxième fois des états financiers conformes aux normes IPSAS au titre de l'année terminée le 31 décembre 2015 et, de nouveau, pour l'année terminée le 31 décembre 2016, la qualité des présents états financiers illustre la force de la coopération entre de nombreuses parties prenantes, qui a permis d'inscrire avec succès des changements dans la durée.

### **Principales modifications apportées aux états financiers**

11. Comme indiqué dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur la mise en application des normes IPSAS ([A/70/329](#)), leur application durable repose sur cinq éléments clés, à savoir : a) la gestion des avantages découlant des normes IPSAS, qui implique un suivi, un contrôle et l'établissement régulier de rapports, destinés notamment à l'Assemblée générale; b) le renforcement des contrôles internes à l'échelle de l'organisation; c) la gestion du cadre réglementaire des normes IPSAS afin de donner effet aux modifications des normes et à celles qu'elles entraînent dans les systèmes, ce qui suppose de contrôler et de suivre l'élaboration des nouvelles normes et les changements apportés aux normes existantes par le Conseil des normes IPSAS, de tenir l'organisation informée des modifications et de mettre à jour les Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS; d) le passage à Umoja pour l'enregistrement, la tenue et la présentation des données comptables conformes aux normes IPSAS, y compris la comptabilité des actifs, et des états financiers automatisés dans Umoja; e) la formation continue aux normes IPSAS et la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des compétences.

12. Toutes les activités susmentionnées sont en cours d'exécution et se poursuivront en 2017.

## C. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016

13. Les états financiers I à V présentent les résultats financiers des activités du Centre et la situation financière de celui-ci au 31 décembre 2016. On trouvera dans les notes y relatives des explications sur les conventions comptables et règles d'information financière du Centre ainsi que des renseignements complémentaires sur les montants indiqués dans les états.

### Produits

14. Les résultats financiers pour l'année 2016 font apparaître un déficit de 24,406 millions de dollars (voir détail ci-dessous) :

### Résultats financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015
Total des produits	66 791	70 322
Total des charges	91 197	102 349
Excédent (déficit)	(24 406)	(32 027)

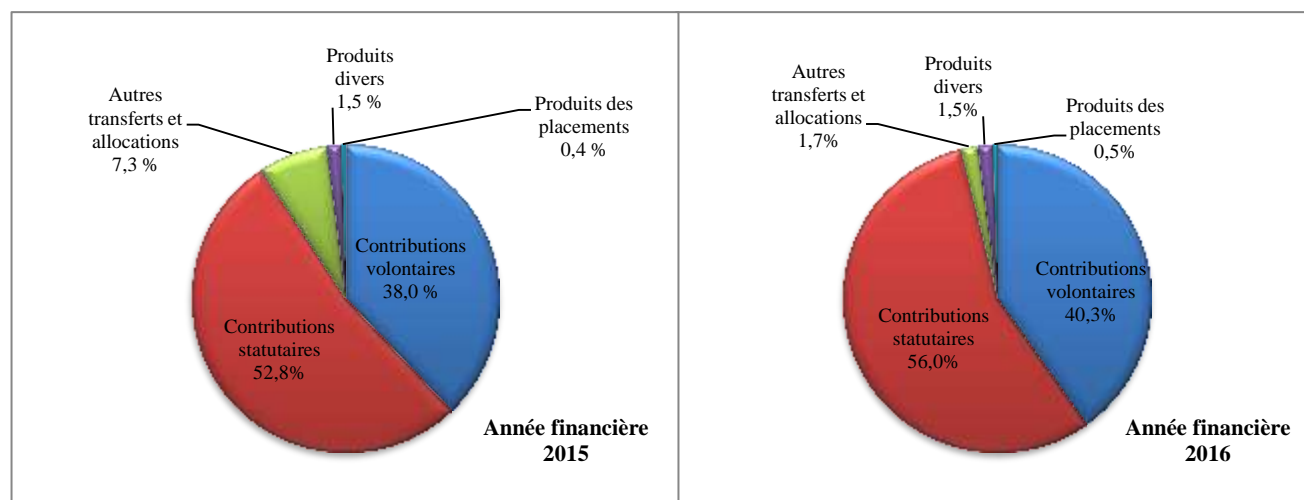
15. En 2016, le montant total des produits s'est élevé à 66,791 millions de dollars; les principales sources en ont été les suivantes : contributions statutaires (37,394 millions, soit 56,0 %); contributions volontaires des donateurs (26,881 millions, soit 40,3 %); autres transferts et allocations (1,165 million, soit 1,7 %); placements (0,320 million, soit 0,5 %); produits divers (1,031 million, soit 1,5 %). Il inclut également une contribution en nature d'un montant de 2,680 millions pour 2016, qui représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé pour la location des locaux occupés par le Centre.

16. Comme le montrent les tableaux ci-après, la baisse des produits est principalement due à une diminution, par rapport à 2015, des allocations et des autres transferts comptabilisés comme produits. La rubrique Autres transferts et allocations recouvre principalement des arrangements interorganisations au titre des contributions provenant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de projets financés sur le Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré renforcé et sur le Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies ». Les ressources allouées au Centre sur le Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré renforcé et sur le Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » ont diminué de 3,949 millions par rapport à 2015. Il s'agit de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les nouveaux projets sont approuvés en fonction des liquidités disponibles et attribués aux agents de réalisation compétents en fonction de leur mandat.

17. Les contributions volontaires couvrent souvent des périodes pluriannuelles, puisqu'elles constituent des engagements s'étendant généralement sur 3 ou 4 ans. Ainsi, une partie des produits comptabilisés dans les exercices précédents est utilisée pour les activités de l'année financière en cours ou pour celles des années à venir.



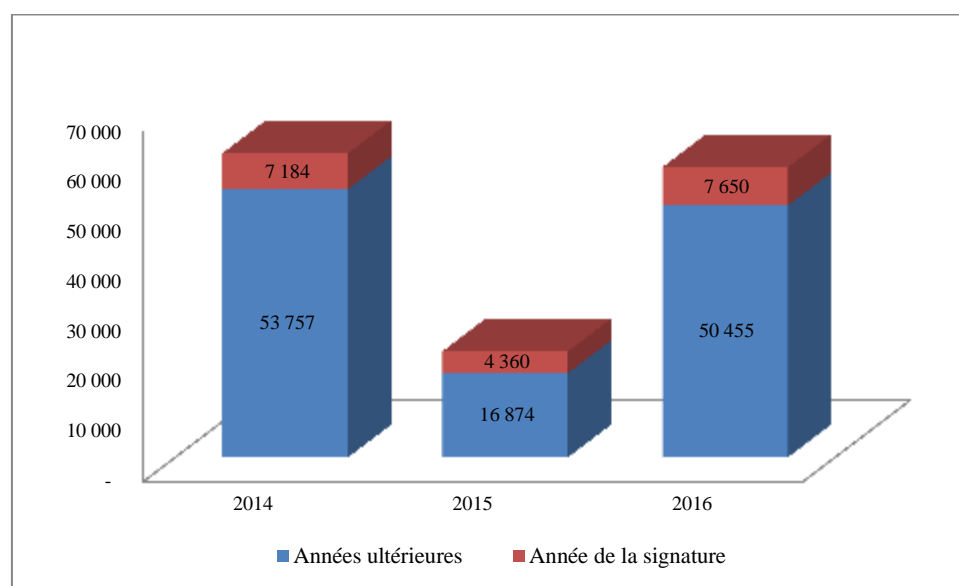
Figure IV.I  
**Total des produits (selon les normes IPSAS) par année financière**



18. En moyenne annuelle, la valeur totale des accords de contribution volontaire signés avec les donateurs a été de 58,106 millions de dollars en 2016, 21,234 millions en 2015 et 60,941 millions en 2014. Un nouveau cadre stratégique axé sur les résultats est entré en vigueur en 2015, ce qui a suscité un regain de mobilisation des donateurs, comme en témoigne le montant des contributions reçues en 2016.

Figure IV.II  
**Accords de contribution volontaire signés avec les donateurs (assortis ou non de conditions) par année financière, avec mention de la part correspondant à l'année de la signature et de celle qui correspond à des années ultérieures**

(En milliers de dollars des États-Unis)



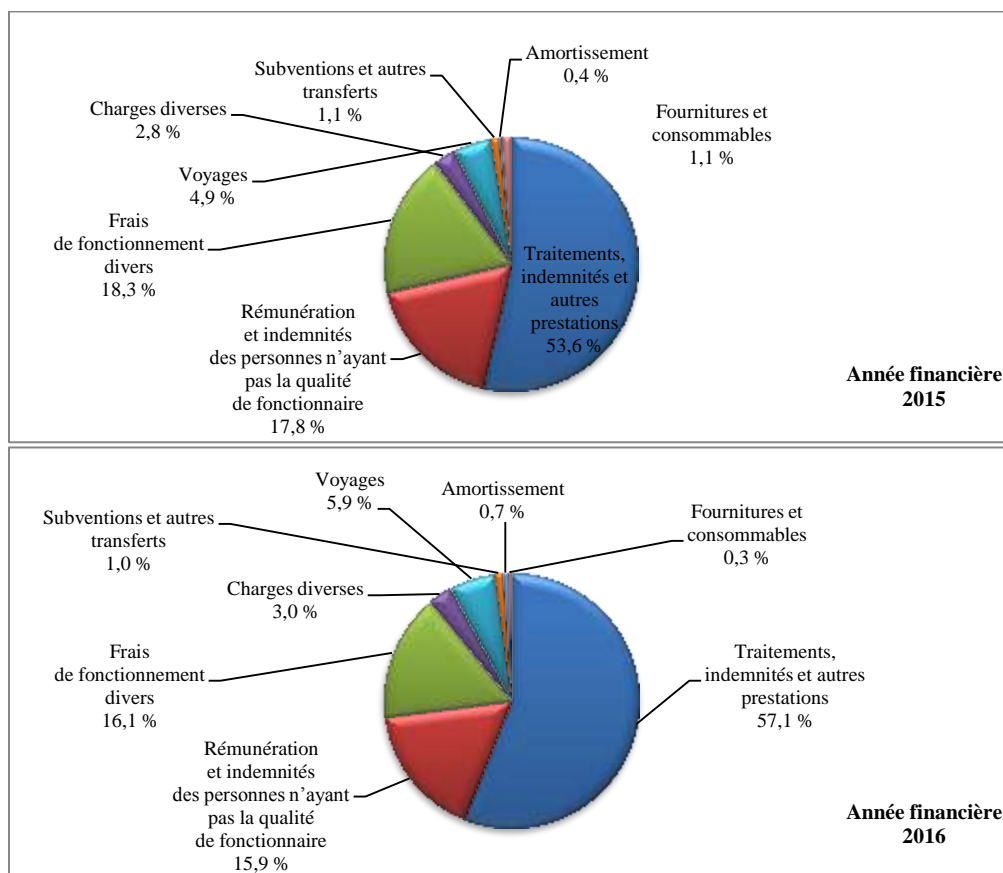
19. Les montants ci-dessus correspondent aux accords de contribution volontaire signés chaque année et aux parts respectivement allouées à l'année en cours et aux années à venir.

### Charges

20. Le total des charges pour l'année terminée le 31 décembre 2016 s'est élevé à 91,197 millions de dollars. Les principales catégories en ont été les charges de personnel (52,065 millions de dollars, soit 57,1 % du montant total des charges); la rémunération et les indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (14,502 millions de dollars, soit 15,9 %); les frais de fonctionnement divers (14,670 millions de dollars, soit 16,1 %); les voyages (5,339 millions de dollars, soit 5,9 %); les charges diverses (2,738 millions de dollars, soit 3,0 %); les subventions et autres transferts (0,936 million, soit 1,0 %); l'amortissement (0,674 million de dollars, soit 0,7 %); les fournitures et consommables (0,273 million de dollars, soit 0,3 %). Les charges de personnel comprennent les coûts financiers et les coûts des services rendus au cours de la période qui concernent les engagements au titre des prestations définies (assurance maladie après la cessation de service, congé annuel et prime de rapatriement/voyages) : elles se sont élevées à 4,476 millions de dollars. Conformément à la politique établie par la Contrôleur de l'ONU, les dépenses d'appui aux programmes consacrées à la mise en œuvre d'activités de projet sont comptabilisées sur la base d'un taux allant de 7,0 % à 13,0 %. Ces dépenses sont incluses dans les frais afférents aux projets.

Figure IV.III

### Total des produits (selon les normes IPSAS) par année financière



21. Le montant total des charges de personnel, qui inclut les traitements des fonctionnaires ainsi que la rémunération et les indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, s'est élevé à 66,567 millions de dollars – soit 73,0 % du total des charges pour l'année, à savoir 91,197 millions de dollars. Ce montant est en diminution, ce qui s'explique par une baisse des charges de personnel, des charges afférentes aux consultants et des frais de fonctionnement divers, ce qui tient principalement à ce que le nombre de projets d'assistance technique a été inférieur à celui qui avait été enregistré l'an passé. Les résultats d'ensemble ont été conformes aux cibles définies pour l'exercice 2016-2017.

### **Résultats des activités**

22. Le déficit net pour 2016 s'est élevé à 24,406 millions de dollars. Toutefois, le principe consistant à faire correspondre des produits à des charges ne s'applique pas aux produits provenant de contributions volontaires découlant d'accords dépourvus de conditions. Les produits tirés de tels accords sont comptabilisés lorsque le donateur donne effet à un accord juridiquement contraignant qu'il a conclu avec le Centre, mais pas nécessairement au moment du décaissement par le donateur. Les charges résultant de la prestation des services faisant l'objet de la contribution sont quant à elles comptabilisées au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses ont été engagées. Cela signifie que des contributions reçues au cours d'une année financière donnée ne sont parfois utilisées qu'au titre d'une autre année, en particulier lorsqu'un accord pluriannuel est signé en fin d'année.

### **Actif**

23. Au 31 décembre 2016, le total de l'actif s'élevait à 105,028 millions de dollars, contre 99,311 millions au 31 décembre 2015.

24. Toujours au 31 décembre 2016, les principaux éléments d'actif étaient la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements (47,053 millions de dollars, soit 44,8 % du montant total de l'actif), ainsi que les contributions volontaires dues par les donateurs au titre de projets de coopération technique (52,997 millions, soit 50,5 % du total). Le reliquat était constitué des créances diverses, des autres éléments d'actifs et des immobilisations corporelles et incorporelles.

25. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements, qui s'élevait à 47,053 millions de dollars au 31 décembre 2016, est détenu par le fonds de gestion centralisée des liquidités de l'ONU et les bureaux principaux et extérieurs. Il était en augmentation de 2,657 millions de dollars par rapport au montant détenu à la fin de l'année 2015, ce qui s'explique principalement par le versement anticipé, au cours du dernier trimestre de 2016, de sommes destinées à financer des activités prévues pour 2017.

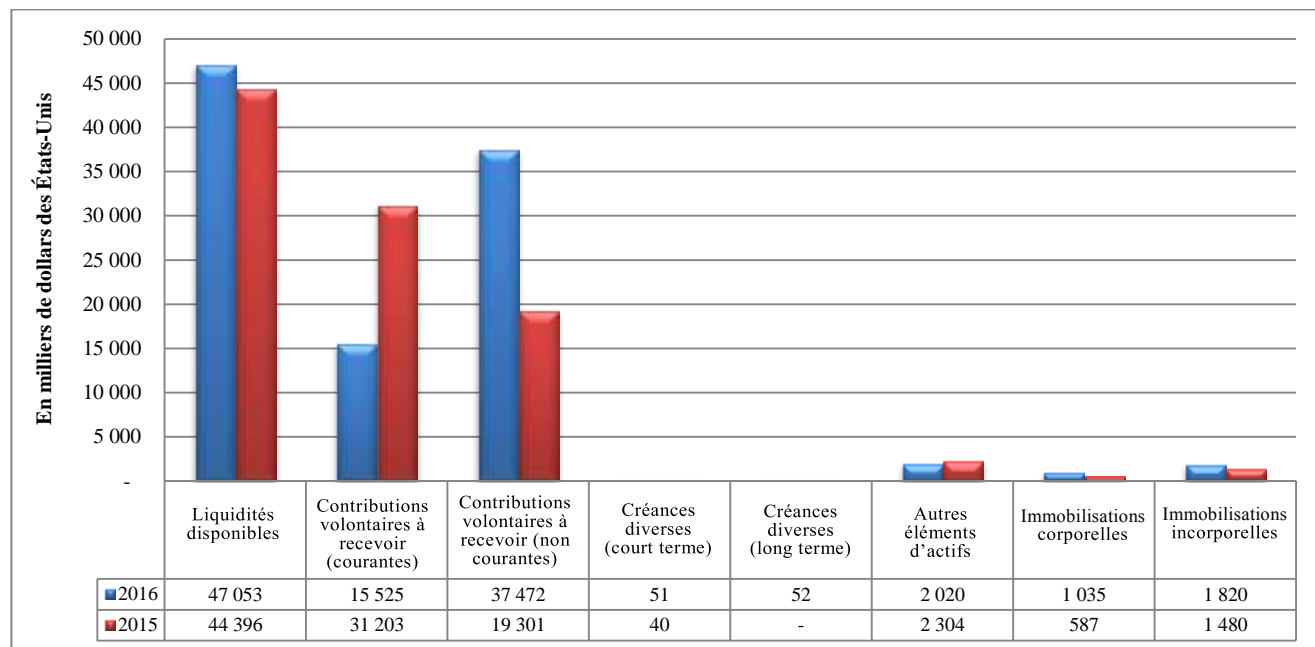
26. En application des normes IPSAS, les créances au titre des contributions volontaires peuvent être intégralement comptabilisées dès la signature d'un accord, y compris les sommes à payer lors d'exercices ultérieurs. Une exception à cette règle concerne les accords passés avec l'Union européenne, qui comportent une clause de restitution des contributions lorsque les fonds ne sont pas dépensés selon les modalités fixées par le donateur. Sur un montant total de 52,997 millions de dollars à recevoir au 31 décembre 2016, 15,525 millions devraient être versés en 2017 et les 37,472 millions restants après 2017.

27. Comme indiqué dans la figure ci-dessous, le montant des contributions volontaires à long terme à recevoir a augmenté, passant de 19,301 à 37,472 millions de dollars, ce qui s'explique par le fait que des projets pluriannuels ont fait l'objet

de versements initiaux à la signature en 2016, le reliquat devant être versé les années suivantes. Le montant des contributions volontaires à court terme à recevoir est tombé de 31,203 millions à 15,525 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par le versement en 2016 d'un règlement correspondant à des accords signés au cours des années précédentes. L'augmentation nette globale des contributions volontaires à recevoir est de 2,493 millions de dollars.

Figure IV.IV

## État récapitulatif de l'actif par année financière

**Passif**

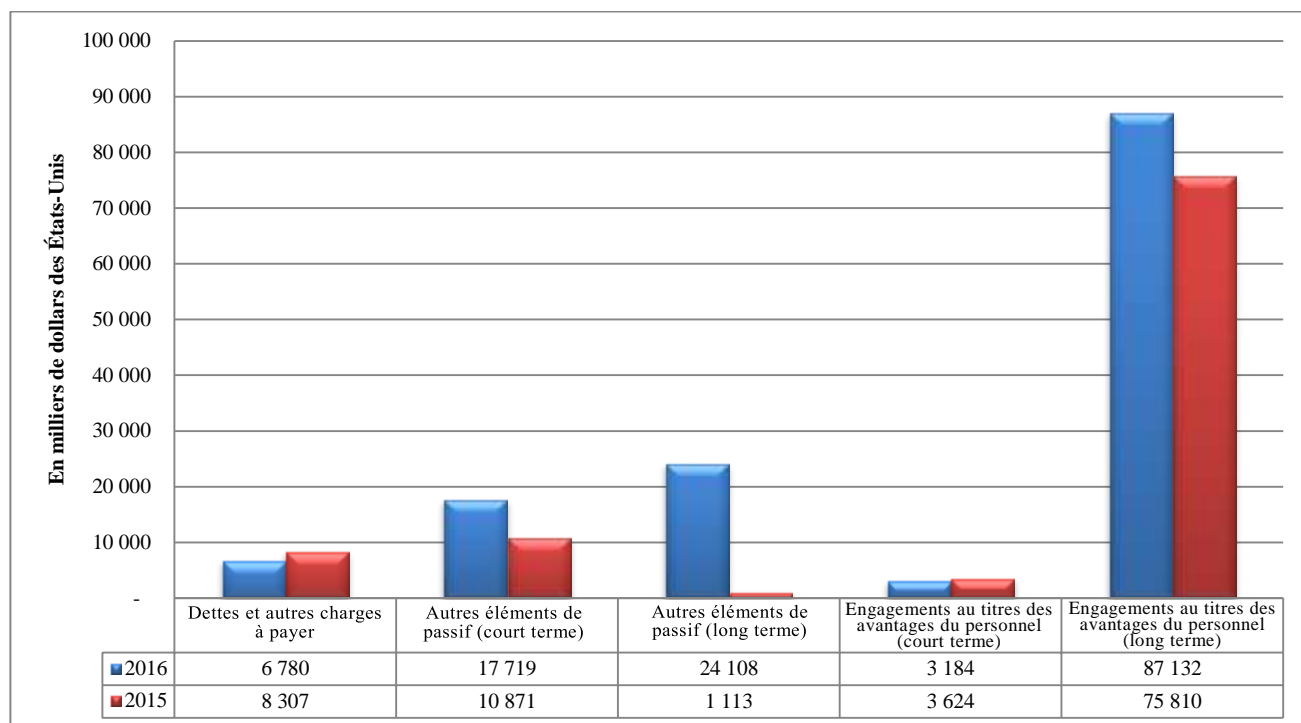
28. Au 31 décembre 2016, le montant total du passif s'élevait à 138,923 millions de dollars, contre 99,725 millions au 31 décembre 2015.

29. Les principaux éléments de passif étaient les suivants : prestations dues au personnel (fonctionnaires et retraités) qui n'avaient pas été payées à la date de clôture des comptes – principalement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (74,869 millions de dollars, soit 82,9 % du montant total du passif). Les engagements au titre des avantages du personnel, qui s'élevaient à 90,316 millions de dollars, soit 65,0 % du total du passif du Centre pour 2016, sont présentés plus en détail dans la note 13. L'augmentation de 10,882 millions de dollars des engagements au titre des avantages du personnel se décompose comme suit : un montant de 9,075 millions de dollars, qui représente une perte actuarielle nette, comptabilisé dans l'actif net; un montant de 2,311 millions de dollars qui représente le coût des services rendus au cours de la période et les coûts financiers, au titre des prestations définies, comptabilisé dans l'état des résultats financiers à la rubrique Charges de personnel.

30. Une part importante du total du passif est également constituée des autres éléments de passif, qui comprennent principalement les contributions volontaires relevant d'accords passés avec l'Union européenne, qui comportent une clause de restitution des contributions lorsque les fonds ne sont pas dépensés selon les modalités fixées par le donateur. Ces montants correspondent à la part des contributions qui, au 31 décembre 2016, n'avaient pas été comptabilisées comme

des produits, puisque le Centre n'avait pas mis en place les services visés. Le montant correspondant aux autres éléments de passif a augmenté de 29,843 millions de dollars, puisqu'il est passé de 11,984 millions de dollars en 2015 à 41,827 millions de dollars en 2016. Un certain nombre de projets pluriannuels financés par l'Union européenne ont fait l'objet d'accords signés au cours du second semestre 2016, et le montant total des contributions correspondantes a été comptabilisé sous la forme d'engagements conditionnels à la signature.

Figure IV.V

**État récapitulatif du passif par année financière****Actif net**

31. Le montant de l'actif net a encore diminué de 33,481 millions de dollars, puisqu'il est passé d'un déficit de 0,414 millions de dollars en 2015 à un déficit de 33,895 millions de dollars en 2016, en raison d'une baisse actuarielle de 9,075 millions de dollars et d'un déficit opérationnel de 24,406 millions de dollars. L'actif net inclut les réserves de fonctionnement, dont le montant a augmenté, puisqu'il est passé de 7,348 millions de dollars en 2015 à 7,462 millions de dollars en 2016.

**Liquidités**

32. Au 31 décembre 2015, la situation de liquidité du Centre était saine; il disposait d'actifs liquides suffisants pour faire face à ses passifs courants. Le montant total des liquidités s'élevait à 51,558 millions de dollars (12,991 millions au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, 22,991 millions au titre des placements à court terme et 15,576 millions au titre des créances). Le montant des passifs courants s'élevait à 27,683 millions de dollars et le montant total du passif à 138,923 millions de dollars. Le total des liquidités du Centre demeurait relativement stable (47,053 millions de dollars).

33. Le tableau ci-après donne à comparer les principaux indicateurs de liquidité de l'année terminée au 31 décembre 2016 et ceux de l'année terminée au 31 décembre 2015.

<i>Indicateur de liquidité</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Ratio actifs liquides/passifs courants	1,9:1	2,7:1
Ratio (actifs liquides moins créances)/passifs courants	1,3:1	1,3:1
Ratio actifs liquides/total de l'actif	0,5:1	0,6:1
Moyenne des actifs liquides disponibles (créances déduites), en équivalent-mois	4,8	3,5

34. Le ratio actifs liquides/passifs courants démontre la capacité du Centre de couvrir ses obligations à court terme au moyen des liquidités dont il dispose. Le ratio de 1,9:1 indique que le montant des actifs liquides est presque deux fois supérieur à celui des passifs courants, ce qui signifie que les actifs disponibles pourraient couvrir l'intégralité des passifs en cas de nécessité. Lorsque les créances sont exclues de l'analyse, le ratio de couverture des engagements à court terme est de 1,3 pour l'année financière considérée, comme pour celle qui a précédé.

35. Au 31 décembre 2016, les liquidités détenues par le Centre représentaient environ 49,0 % du montant total de ses actifs; trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme devaient permettre de couvrir ses dépenses mensuelles moyennes, estimées à 7,544 millions de dollars, pendant 4,7 mois.

36. À la date de clôture des comptes, les engagements au titre des avantages du personnel du Centre s'élevaient à 90,316 millions de dollars. 52,1 % du passif pouvait être absorbé par la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements, dont le montant total s'élevait à 47,053 millions de dollars. Aucune réserve n'avait été constituée pour couvrir les passifs liés aux avantages du personnel à régler ultérieurement.

#### **Comparaison des montants effectifs et des montants inscrits au budget**

37. Le budget initial étant libellé en francs suisses, le budget définitif tient compte des fluctuations du taux de change entre le franc suisse et le dollar des États-Unis qui sont intervenues entre la date d'adoption du budget initial et la date de clôture des comptes. La comparaison et le rapprochement détaillés de l'information budgétaire et de l'information financière figurent dans la note 17.

38. L'état V (comparaison des montants effectifs et des montants inscrits au budget) présente une comparaison du budget définitif et des montants effectifs, calculés selon la même convention budgétaire. La comparaison n'est effectuée que pour le budget ordinaire, qui est rendu public.

	2016			2015		
	Budget annuel définitif	Montants effectifs (convention budgétaire)	Différence (en pourcentage)	Budget annuel définitif	Montants effectifs (convention budgétaire)	Différence (en pourcentage)
<b>Produits</b>						
Contributions statutaires de l'ONU	18 546	19 043	3,0	20 216	18 647	(7,7)
Contributions statutaires de l'OMC	18 546	19 047	3,0	20 216	18 509	(8,4)
Produits accessoires	208	507	143,0	210	307	46,1
<b>Total des produits</b>	<b>37 300</b>	<b>38 598</b>	<b>3,0</b>	<b>40 642</b>	<b>37 463</b>	<b>(7,8)</b>
<b>Budget ordinaire</b>						
Postes	29 072	28 636	(2,0)	32 197	29 964	(6,9)
Autres objets de dépense	8 228	7 790	(5,0)	8 445	10 246	21,3
<b>Total des charges</b>	<b>37 300</b>	<b>36 426</b>	<b>(2,0)</b>	<b>40 642</b>	<b>40 210</b>	<b>(1,1)</b>
<b>(Déficit)/excédent pour l'année</b>	<b>–</b>	<b>2 172</b>		<b>–</b>	<b>(2 747)</b>	

39. L'excédent de 2,172 millions de dollars enregistré au titre de l'année financière 2016 sera reporté sur la seconde année de l'exercice biennal 2016-2017. Le déficit de 2,747 millions de dollars pour l'année financière 2015 ayant été compensé par l'excédent enregistré au titre de l'année financière 2014, il a été dégagé un excédent budgétaire de 0,697 million de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015.

40. Comme le prescrit la Norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), les écarts supérieurs à 10 % entre le budget définitif et le montant effectif des charges doivent être justifiés. À la fin de 2016, aucun écart de ce type n'avait été constaté.

## Annexe

### **Renseignements complémentaires**

1. La présente annexe contient les renseignements complémentaires que le Directeur exécutif est tenu de communiquer.

#### **Comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances**

2. En application de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 106.7, un montant de 0,002 million de dollars, correspondant à des créances irrécouvrables, a été comptabilisé en pertes en 2016.

#### **Comptabilisation en pertes de biens**

3. Comme le prévoit l'alinéa a) de la règle de gestion financière 106.7, des biens durables d'une valeur totale à l'achat de 0,087 million de dollars (2 articles informatiques et 1 véhicule) ont été comptabilisés en pertes dans les états financiers de 2016, en raison de l'obsolescence des biens en question et de la clôture du projet sur le terrain.

#### **Versements à titre gracieux**

4. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2016.



## Chapitre V

## États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016

## Centre du commerce international

## I. État de la situation financière au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Notes	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
<b>Actif</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	12 991	7 286
Placements	6	22 991	22 180
Contributions volontaires à recevoir	7	15 525	31 203
Créances diverses	7	51	40
Autres éléments d'actif	8	2 020	2 304
<b>Total des actifs courants</b>		<b>53 578</b>	<b>63 013</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Placements	6	11 071	14 930
Contributions volontaires à recevoir	7	37 472	19 301
Autres éléments d'actif	8	52	-
Immobilisations corporelles	9	1 035	587
Immobilisations incorporelles	10	1 820	1 480
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>51 450</b>	<b>36 298</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>105 028</b>	<b>99 311</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes et autres charges à payer <sup>a</sup>	11	6 780	8 307
Autres éléments de passif <sup>a</sup>	12	17 719	10 871
Avantages du personnel <sup>a</sup>	13	3 184	3 624
<b>Total des passifs courants</b>		<b>27 683</b>	<b>22 802</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Autres éléments de passif	12	24 108	1 113
Avantages du personnel	13	87 132	75 810
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>111 240</b>	<b>76 923</b>
<b>Total du passif</b>		<b>138 923</b>	<b>99 725</b>
<b>Total net de l'actif et du passif</b>		<b>(33 895)</b>	<b>(414)</b>
<b>Actif net</b>			
Excédents/(déficits) cumulés		(41 357)	(7 762)
Réserves de fonctionnement	3.16 et 14	7 462	7 348
<b>Total de l'actif net</b>		<b>(33 895)</b>	<b>(414)</b>

<sup>a</sup> Les chiffres de 2015 ont été retraités à des fins de comparaison (voir note 4).

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

**Centre du commerce international****II. Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Notes</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
<b>Produits</b>			
Contributions statutaires	15	37 394	37 156
Contributions volontaires <sup>a</sup>	15	26 881	26 694
Autres transferts et affectations <sup>a</sup>	15	1 165	5 114
Produits divers <sup>a</sup>	15	1 031	1 048
Produit des placements	15	320	310
<b>Total des produits</b>		<b>66 791</b>	<b>70 322</b>
<b>Charges</b>			
Traitements de base, indemnités et autres prestations	16	52 065	54 821
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	16	14 502	18 228
Voyages <sup>a</sup>	16	5 339	5 009
Subventions et autres transferts	16	936	1 075
Fournitures et consommables	16	273	1 163
Amortissement des immobilisations corporelles	9	327	251
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	347	180
Frais de fonctionnement divers <sup>a</sup>	16	14 670	18 770
Charges diverses <sup>a</sup>	16	2 738	2 852
<b>Total des charges</b>		<b>91 197</b>	<b>102 349</b>
<b>(Déficit)/excédent pour l'année</b>		<b>(24 406)</b>	<b>(32 027)</b>

<sup>a</sup> Les chiffres de 2015 ont été retraités à des fins de comparaison (voir note 4).

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

## Centre du commerce international

III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée  
le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Excédent cumulé – fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Réserves</i>	<i>Total</i>
<b>Actif net au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>9 997</b>	<b>6 577</b>	<b>16 574</b>
Engagements au titre des avantages du personnel : gains actuariels	15 039	–	15 039
(Déficit) pour l'année	(32 027)	–	(32 027)
Transferts	4 633	(4 633)	–
<b>Total des variations constatées dans l'actif net</b>	<b>(12 355)</b>	<b>(4 633)</b>	<b>(16 988)</b>
<b>Actif net au 31 décembre 2015 (audité)</b>	<b>(2 358)</b>	<b>1 944</b>	<b>(414)</b>
Réinscription des avances entre les réserves de fonctionnement et les fonds d'affectation spéciale <sup>a</sup>	(5 404)	5 404	–
<b>Actif net au 31 décembre 2015 (après retraitement)</b>	<b>(7 762)</b>	<b>7 348</b>	<b>(414)</b>
Engagements au titre des avantages du personnel : pertes actuarielles (note 13)	(9 075)	–	(9 075)
(Déficit) pour l'année	(24 406)	–	(24 406)
Transferts	(114)	114	–
<b>Total des variations constatées dans l'actif net</b>	<b>(33 595)</b>	<b>114</b>	<b>(33 481)</b>
<b>Actif net au 31 décembre 2016</b>	<b>(41 357)</b>	<b>7 462</b>	<b>(33 895)</b>

<sup>a</sup> Les chiffres de 2015 ont été retraités à des fins de comparaison (voir note 4).

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

**Centre du commerce international****IV. Flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2016**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Notes</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>			
<b>(Déficit)/excédent pour l'année</b>		<b>(24 406)</b>	<b>(32 027)</b>
<i>Mouvements sans effet de trésorerie</i>			
Amortissement	9 et 10	674	431
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s	13	(9 075)	15 039
Pertes sur liquidation des actifs	9 et 10	2	59
<i>Variations de l'actif</i>			
Diminution/(augmentation) des contributions volontaires à recevoir	7	(2 493)	33 121
Diminution/(augmentation) des créances diverses	7	(11)	329
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	8	232	(574)
<i>Variations du passif</i>			
Diminution des dettes et autres charges à payer <sup>a</sup>	11	(1 527)	(140)
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel <sup>a</sup>	13	10 882	(10 838)
Diminution des provisions		–	(3)
Augmentation des autres éléments de passif <sup>a</sup>	12	29 843	(7 312)
Revenus des placements présentés parmi les activités de placement	15	(320)	(310)
<b>Flux nets de trésorerie utilisés pour le fonctionnement</b>		<b>3 801</b>	<b>(2 225)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>			
Part au prorata des augmentations nettes dans le fonds de gestion centralisée des liquidités	6	3 048	217
Revenus des placements présentés parmi les activités de placement	15	320	310
Acquisitions d'immobilisations corporelles	9	(777)	(184)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	10	(687)	(1 061)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des/(utilisés pour les) activités de placement</b>		<b>1 904</b>	<b>(718)</b>
<b>(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>5 705</b>	<b>(2 943)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année		7 286	10 229
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année</b>	<b>5</b>	<b>12 991</b>	<b>7 286</b>

<sup>a</sup> Les chiffres de 2015 ont été retraités à des fins de comparaison (voir note 4).

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

## Centre du commerce international

## V. Comparaison des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget rendu public			Montants effectifs (convention budgétaire)	Différence (en pourcentage) <sup>c</sup>
	Budget initial biennal	Budget initial annuel <sup>a</sup>	Budget définitif annuel <sup>b</sup>		
<b>Produits</b>					
Contributions statutaires de l'ONU	35 697	17 849	18 546	19 044	3
Contributions statutaires de l'OMC	35 698	17 849	18 546	19 047	3
Produits divers	394	197	208	507	144
<b>Total des produits</b>	<b>71 789</b>	<b>35 895</b>	<b>37 300</b>	<b>38 598</b>	<b>3</b>
<b>Charges</b>					
Postes	55 954	27 977	29 072	28 636	-1
Autres objets de dépense	15 835	7 918	8 228	7 790	-5
<b>Total des charges</b>	<b>71 789</b>	<b>35 895</b>	<b>37 300</b>	<b>36 426</b>	<b>-2</b>
<b>(Déficit) pour l'année</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 172</b>	

<sup>a</sup> Le budget biennal initial est le budget approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 70/248 A) ou celui approuvé par le Conseil général de l'OMC (WT/BFA/151 et WT/GC/M/160), le montant le plus faible étant retenu. Le budget annuel initial correspond à la part des crédits qui devrait faire l'objet d'engagements de dépenses pendant la première année de l'exercice biennal.

<sup>b</sup> Le budget annuel final est le montant approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le premier rapport sur l'exécution du budget, qui couvre la première année de l'exercice biennal 2016-2017 (résolution 71/272 A). Les écarts entre le budget initial et le budget final s'expliquent par les fluctuations du taux de change entre le dollar des États-Unis et le franc suisse et par la révision des prévisions de dépenses dont il est question dans le premier rapport sur l'exécution du budget.

<sup>c</sup> Différence entre les dépenses effectives (établies selon la convention comptable applicable au budget) et le budget définitif; les différences supérieures à 10 % et les différences significatives sont expliquées dans le rapport financier du Directeur exécutif.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

**Centre du commerce international**  
**Notes relatives aux états financiers**

**Note 1**

**Entité présentant l'information financière**

**Le Centre du commerce international et ses activités**

1. Le Centre du commerce international est l'organisme de coopération technique de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'ONU, agissant par l'intermédiaire de la CNUCED. Créé en 1964 en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), il intervient depuis 1968 sous la double égide de l'OMC (à laquelle les responsabilités du GATT ont été transférées) et de l'ONU.

2. Le Centre a pour mission de favoriser une croissance et un développement durables et équitables en œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international. Ses objectifs stratégiques sont les suivants :

a) Renforcer l'intégration du secteur commercial dans l'économie mondiale en fournissant des informations commerciales et en apportant un soutien accru aux décideurs;

b) Renforcer les capacités d'exportation des entreprises pour saisir les débouchés possibles;

c) Renforcer les institutions et les politiques d'aide au commerce en faveur des entreprises exportatrices.

3. À la tête du Centre, le Directeur exécutif est nommé par le Directeur général de l'OMC et le Secrétaire général de la CNUCED, auxquels il rend compte. Le Centre a un Haut Comité de gestion qui comprend le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint, les responsables des quatre divisions du Centre, le Conseiller principal au Bureau du Directeur exécutif et le Chef du Groupe de la planification stratégique. Un Groupe consultatif conjoint se réunit tous les ans pour examiner les activités du Centre à la lumière d'un rapport annuel et faire des recommandations au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et au Conseil général de l'OMC, qui examinent le programme de travail du Centre. La CNUCED et l'OMC sont représentées au Groupe consultatif conjoint chargé de superviser les travaux du Centre et mènent des activités conjointes d'assistance technique avec le Centre. Le budget ordinaire du Centre est financé à parts égales par l'ONU et l'OMC. Ses projets de coopération technique sont financés au moyen des contributions volontaires versées par des donateurs à des fonds d'affectation spéciale et par les crédits alloués par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Centre est considéré comme une entité comptable distincte et n'est pas soumis à un contrôle commun aux fins de la présentation de l'information conformément aux normes IPSAS.

4. La part qui revient au Centre dans les opérations conjointes de sûreté et de sécurité du système des Nations Unies n'est pas prise en compte dans les états financiers dans la mesure où elle est négligeable.

5. Le Centre tient son siège à Genève et loue des bureaux dans douze pays.

## Note 2

### Référentiel comptable et autorisation de la publication

6. Les comptes du Centre du commerce international sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le Contrôleur. Les états financiers du Centre sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Conformément aux normes IPSAS, ces états, qui donnent une image fidèle de l'actif, du passif, des produits et des charges du Centre et des flux de trésorerie pendant l'année financière, se composent comme suit :

- a) État I : état de la situation financière;
- b) État II : état des résultats financiers;
- c) État III : état des variations de l'actif net;
- d) État IV : état des flux de trésorerie présenté selon la méthode indirecte;
- e) État V : état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs;
- f) Récapitulatif des principales conventions comptables et notes explicatives.

### Continuité des activités

7. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité des activités et les conventions comptables récapitulées dans la note 3 ont été appliquées de façon uniforme aux fins de leur établissement et de leur présentation. L'hypothèse de continuité des activités se justifie par le fait que l'Assemblée générale a approuvé les crédits inscrits au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017 et l'esquisse de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, par la tendance positive observée au cours des dernières années dans le versement des quotes-parts et des contributions volontaires, et par le fait que l'Assemblée générale et le Conseil général de l'OMC n'ont pas décidé de mettre fin aux activités du Centre.

### Monnaie de fonctionnement et de présentation des états financiers

8. Le Centre utilise le dollar des États-Unis comme monnaie de fonctionnement et comme monnaie de présentation de ses états financiers. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

9. Le budget ordinaire du Centre est établi et approuvé en francs suisses.

10. Lorsqu'elle est établie selon la méthode du coût historique ou de la juste valeur, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération s'y rapportant ou à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. La valeur des actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture annuelle des comptes. Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération.

11. Le montant net des gains et pertes de change résultant du règlement d'opérations en monnaies autres que la monnaie de fonctionnement du Centre et de la conversion de la valeur d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère aux taux de change en vigueur à la fin de l'année est comptabilisé dans l'état des résultats financiers.

#### **Principe de l'importance relative et recours à des appréciations et à des estimations**

12. La prise en compte du caractère significatif de l'information est un élément fondamental de l'élaboration des conventions comptables et de l'établissement des états financiers. De façon générale, un élément est considéré important si le fait de l'omettre ou d'en tenir compte influe sur les conclusions ou décisions des utilisateurs des états financiers.

13. Pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, la direction doit s'appuyer sur des estimations et des hypothèses qui influent sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur le montant des produits et des charges constaté pour l'année. Les charges à payer, les immobilisations corporelles et les obligations au titre des avantages du personnel sont les éléments les plus importants pour lesquels on utilise des estimations. Il arrive que les résultats effectifs ne coïncident pas avec ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations sont prises en compte dans les états de l'année où l'on en prend connaissance.

#### **Base d'évaluation**

14. Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains éléments d'actif dont il est question dans les notes. Ils portent sur une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

#### **Autorisation de la publication des états financiers**

15. Les états financiers ont été certifiés par le Sous-Secrétaire général et le Contrôleur et approuvés par le Secrétaire général de l'ONU. Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 sont communiqués par le Secrétaire général au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 2017 au plus tard. Conformément à l'article 7.12 du Règlement financier, les rapports du Comité des commissaires aux comptes doivent être transmis à l'Assemblée générale, en même temps que les états financiers vérifiés dont la publication autorisée est prévue pour le 30 juillet 2017, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

#### **Positions officielles attendues des autorités comptables internationales**

16. Les positions officielles attendues du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public qui devraient avoir une incidence sur les états financiers de l'organisation et continuent par conséquent de faire l'objet d'un suivi concernent les éléments suivants :

a) Instruments financiers propres au secteur public : mise au point d'orientations comptables qui tiennent compte des questions concernant les instruments financiers propres au secteur public qui ne sont pas couverts par les normes IPSAS 28 (Instruments financiers : présentation), 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation) et 30 (Instruments financiers : information à fournir);



- b) Biens patrimoniaux: élaboration de règles comptables pour le traitement des biens patrimoniaux;
- c) Charges liées à des opérations sans contrepartie directe : mise au point d'une ou de plusieurs normes permettant de comptabiliser les charges liées aux opérations sans contrepartie directe, exception faite des avantages sociaux, et définissant les obligations des prestataires de ces opérations;
- d) Produits : mise au point de nouvelles directives et orientations qui porteront modification de celles définies dans les normes IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe), 11 (Contrats de construction) et 23 [Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)];
- e) Modifications découlant des chapitres 1 à 4 du Cadre conceptuel de l'information financière à usage général des entités du secteur public : modifier les normes IPSAS qui concernent des thèmes abordés dans ces chapitres, en particulier les objectifs des rapports financiers et les caractéristiques qualitatives et les contraintes à respecter en matière d'information;
- f) Contrats de location : élaboration de règles comptables révisées, applicables au preneur comme au bailleur, pour qu'elles restent conformes aux Normes internationales d'information financière. La norme IPSAS 13 (Contrats de location) sera remplacée par une nouvelle norme qui devrait être approuvée en juin 2018 et publiée en juillet 2018.

#### **Nouvelles normes IPSAS**

17. Le 30 janvier 2015, le Conseil des normes IPSAS a publié six nouvelles normes : les normes IPSAS 33 (Première application des normes IPSAS et de la comptabilité d'exercice), 34 (États financiers individuels), 35 (États financiers consolidés), 36 (Participations dans des entreprises associées et des coentreprises), 37 (Arrangements conjoints) et 38 (Information à fournir sur les participations dans d'autres entités). Ces normes s'appliqueront à compter de la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ou après cette date. La norme IPSAS 33 n'a aucune incidence sur l'Organisation. Celle-ci a commencé à appliquer les normes IPSAS pour ses activités autres que celles des opérations de maintien de la paix le 1<sup>er</sup> janvier 2014, c'est-à-dire avant la publication de la norme 33.

18. En juillet 2016, le Conseil des normes IPSAS a publié la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), qui remplace la norme 25, aux fins d'alignement sur la norme comptable internationale correspondante [IAS 19 (Avantages du personnel)]. Le 31 janvier 2017, il a publié la norme IPSAS 40 (Regroupements d'entités du secteur public), qui vise à prescrire le traitement comptable des regroupements d'entités du secteur public. Cette norme concerne le classement et l'évaluation des transactions ou autres opérations ayant pour effet de regrouper au moins deux organismes distincts en une seule entité du secteur public.

19. Les conséquences prévues de ces normes sur les états financiers de l'Organisation sont les suivantes :

<i>Norme</i>	<i>Conséquences prévues pour la première année d'application</i>
IPSAS 34	Les dispositions de la norme IPSAS 34 concernant les états financiers individuels sont très proches des prescriptions actuelles de la norme IPSAS 6 (États financiers consolidés et individuels). La norme ne devrait pas avoir de conséquences sur les états financiers présentés dans le volume I.
IPSAS 35	<p>La norme IPSAS 35 exige toujours que le contrôle soit évalué en fonction des avantages et du pouvoir, mais la définition du contrôle a changé et la norme prévoit maintenant un beaucoup plus grand nombre de directives sur l'évaluation du contrôle. Dans le cadre de la présentation de l'information financière regroupée dans le volume I, l'Administration évalue actuellement à quel point les entités présentant des rapports financiers sont concernées par le volume I et les arrangements qui lient celles-ci à l'Organisation pour vérifier que les nouvelles définitions soient bien prises en compte.</p> <p>Autre changement important, la norme IPSAS 35 annule et remplace la norme IPSAS 6, qui dispensait les entités qui en contrôlent d'autres à titre temporaire de l'obligation d'établir des états financiers. L'Organisation fera donc figurer une évaluation des entités contrôlées à titre temporaire dans les états financiers établis pour les périodes commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ou après.</p>
IPSAS 36	<p>L'un des principaux changements tenant à la norme IPSAS 36 est la suppression de la dérogation prévue par la norme IPSAS 7, à savoir la possibilité de ne pas appliquer la méthode de mise en équivalence lorsque le contrôle conjoint ou l'influence notable était temporaire; les états financiers établis pour les périodes commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ou après comprendront donc une évaluation selon la méthode de mise en équivalence.</p> <p>En outre, la norme 36 s'applique uniquement à des investisseurs ayant une influence notable ou exerçant un contrôle conjoint sur une entité, et dans les cas où l'investissement aboutit à une prise de participation quantifiable. L'applicabilité de la norme 36 au volume I est donc limitée, car les participations visées ne sont généralement pas quantifiables.</p>
IPSAS 37	<p>La norme IPSAS 37 comporte de nouvelles définitions et modifie sensiblement la manière dont les arrangements conjoints sont classés et comptabilisés. Dans les présents états financiers, certains arrangements de coentreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode de mise en équivalence.</p> <p>Répondent à la définition d'arrangement conjoint établie par la norme IPSAS 37 les arrangements qui font l'objet d'un accord contraignant et d'un contrôle conjoint. Lorsque l'ONU est considérée comme une partie à une coentreprise, c'est-à-dire qu'elle a des droits sur l'actif net de ladite coentreprise, la norme IPSAS 37 exige que la méthode de mise en équivalence soit utilisée, ce qui n'entraîne pas de changement de convention comptable. Lorsque il existe des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, la prise de participation est considérée comme une opération conjointe et l'ONU présentera les actifs, les passifs, les produits et les charges liés à sa participation à une opération conjointe, conformément aux dispositions des normes IPSAS applicables aux actifs, passifs, produits et charges concernés. En collaboration avec d'autres entités qui participent à des arrangements analogues, l'ONU revoit ses conventions comptables à la lumière des dispositions de la norme 37.</p>
IPSAS 38	Cette norme élargit l'ampleur des informations à fournir sur les participations dans d'autres entités et a des conséquences notables sur les états financiers présentés dans le volume I.
IPSAS 39	Pour le moment, cette norme n'a aucune incidence sur l'Organisation étant donné que la « méthode du corridor » utilisée pour comptabiliser les gains et pertes actuariels n'a jamais été appliquée depuis l'adoption des normes IPSAS en 2014 et sera éliminée. L'Organisation ne détenant aucun des actifs du régime visé, l'application de la méthode des intérêts nets prescrite par la norme n'a aucune incidence. La question sera étudiée plus avant si l'Organisation acquiert des actifs du régime visé.
IPSAS 40	Aucun regroupement d'entités du secteur public n'ayant pour le moment eu lieu, l'application de cette norme n'a aucune incidence sur l'Organisation. Le cas échéant, l'incidence de la norme IPSAS 40 sur les états financiers de l'Organisation sera évaluée d'ici au 1 <sup>er</sup> janvier 2018, date effective d'entrée en vigueur de la norme.

### Comparaison des chiffres

20. L'ONU a mis en place le nouveau module BPC pour simplifier la présentation de l'information et améliorer la cohérence dans l'ensemble des entités et organismes. Les états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2016 ont été établis au moyen du nouveau module. Le cas échéant, certains chiffres pour 2015 ont donc été retraités pour faciliter la comparaison (voir note 4).

### Note 3

#### Principales conventions comptables

#### Actifs

##### 3.1 Actifs financiers

###### *Classification*

21. Le Centre comptabilise ses actifs financiers à la juste valeur avec contrepartie en résultat ou, s'il s'agit de créances, au coût amorti. Il détermine la catégorie dont relèvent ses actifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale.

###### *Actifs financiers évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat*

22. Les actifs financiers évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat comprennent les placements du Centre détenus par le fonds principal de gestion centralisée des liquidités géré par la Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies, qui investit centralement ces fonds pour le compte du Centre.

23. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme des entités participantes, qui sont gérés par la Trésorerie de l'ONU. La part du fonds principal détenue par le Centre est indiquée dans les notes relatives aux états financiers et dans l'état de la situation financière, dans lequel elle est comptabilisée au titre des placements évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat ou au titre des encaisses et équivalents lorsque l'échéance initiale est inférieure à trois mois. Des informations détaillées sur la composition du fonds principal figurent dans les états financiers de l'ONU.

###### *Comptabilisation et évaluation des actifs placés dans le fonds principal*

24. Les gains ou pertes découlant des fluctuations de la juste valeur des actifs financiers placés dans le fonds principal qui sont constatés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont constatés dans l'état des résultats financiers de l'année considérée au titre des charges financières en cas de perte nette ou des produits des placements en cas de gain net.

###### *Comptabilisation et évaluation des créances*

25. Les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Les créances du Centre comprennent les contributions à recevoir et les créances diverses constatées dans l'état de la situation financière. Elles sont évaluées au coût amorti compte tenu d'une provision pour dépréciation.

###### *Dépréciation des créances*

26. Le Centre évalue la dépréciation des créances à la fin de l'année. Les créances sont estimées comme dépréciées et la moins-value est comptabilisée uniquement si un examen des sommes dues à la date de clôture des comptes permet d'établir de

façon objective que le Centre ne sera pas en mesure de récupérer les montants dus selon les conditions initiales à la suite d'un ou plusieurs événements ayant eu lieu après la comptabilisation initiale. Dans ce cas, la valeur comptable de l'actif est réduite et les pertes sont constatées dans l'état des résultats financiers. Le montant de la perte est évalué en calculant la différence entre la valeur comptable de l'actif et le montant estimé des futurs encaissements.

27. Des provisions équivalant à 50 % de la valeur comptable pour les créances autres que celles relatives aux contributions volontaires portant sur une période de 12 à 24 mois et à 100 % de la valeur comptable pour celles portant sur une période supérieure à 24 mois sont constituées à la date de clôture des comptes. Dans le cas où, pendant une année ultérieure, la moins-value se réduit, la reprise de dépréciation est comptabilisée dans l'état des résultats financiers.

### 3.2 Avances et paiements anticipés

28. Les avances sont comptabilisées à l'actif jusqu'à ce que les biens soient livrés ou les services rendus conformément aux accords contraignants conclus avec les fournisseurs ou aux dispositions du Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies relatives aux avances. Le Centre les comptabilise en charges à la réception de la preuve de la livraison des biens ou de la prestation des services.

29. Le Centre avance des fonds à des partenaires de réalisation (notamment d'autres organisations du système des Nations Unies et des organismes d'appui au commerce) pour leur permettre de fournir des services à une population cible conformément aux accords contraignants qu'ils ont conclus avec le Centre. Les partenaires de réalisation informent le Centre des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet ou programme sur lequel porte l'accord signé. Les charges sont comptabilisées à la réception des relevés de dépenses ou de fourniture de services. Conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, le montant net des avances restant à verser est comptabilisé en charges à la fin de l'année.

### 3.3 Immobilisations corporelles

30. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements et moins-values cumulés. Le coût historique comprend le prix d'acquisition, tous les coûts imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état, et l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site. Les actifs relevant de la catégorie des immobilisations corporelles mais qui ne sont pas placés sous le contrôle direct du Centre sont comptabilisés en charges au moment de leur acquisition. On estime que le Centre contrôle un actif s'il peut l'utiliser, ou en bénéficier d'une autre manière, au service de ses propres objectifs et s'il peut interdire ou limiter l'accès de tiers à cet actif.

31. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées lorsque leur coût est égal ou supérieur à 5 000 dollars pour le matériel et à 100 000 dollars pour les améliorations locatives.

#### *Coûts ultérieurs*

32. Les coûts engagés après l'acquisition initiale sont portés en charges uniquement lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé au bien considéré en découleront pour le Centre et que les coûts ultérieurs peuvent être évalués de façon fiable.

*Amortissement des immobilisations corporelles*

33. L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. La durée de vie utile des différentes catégories d'immobilisations corporelles est indiquée dans le tableau ci-après :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Matériel informatique et matériel de communication	4-7
Véhicules	6
Matériel et outillage	5
Mobilier et agencements	3-10
Améliorations locatives	5 (ou durée du contrat de location si celle-ci est plus courte)

34. Les immobilisations corporelles sont soumises au moins une fois par an à un test de dépréciation et les dépréciations éventuelles sont constatées dans les états des résultats financiers. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs sont réexaminées au moins une fois par an et ajustées si nécessaire.

35. Des plus-values ou moins-values sur cession ou transfert d'immobilisations corporelles surviennent lorsque les produits des cessions ou des transferts diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. Elles sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers comme charges diverses ou produits divers.

**3.4 Immobilisations incorporelles**

36. La valeur des immobilisations incorporelles correspond au coût historique minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation. Les logiciels achetés dans le commerce sont portés en immobilisations si leur coût (notamment d'achat et d'installation) est supérieur à 5 000 dollars. Les logiciels développés en interne sont portés en immobilisations si leur coût total, comprenant les frais qui lui sont directement imputables tels que les frais de personnel, de sous-traitants et de consultants, mais non les frais de recherche et de maintenance, est égal ou supérieur à 100 000 dollars.

*Amortissement des immobilisations incorporelles*

37. L'amortissement des immobilisations incorporelles est opéré sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. La durée d'utilité des différentes catégories d'immobilisations incorporelles est indiquée dans le tableau ci-après :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Logiciels achetés dans le commerce	3 (ou durée de la licence, si celle-ci est plus courte)
Logiciels développés en interne	3-5

38. Les immobilisations incorporelles sont soumises au moins une fois par an à un test de dépréciation et les dépréciations éventuelles sont constatées dans les états des résultats financiers.

**Passif****3.5 Passifs financiers**

39. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. Ils comprennent les dettes, les fonds non dépensés détenus en vue de futurs remboursements et d'autres passifs.

40. Les passifs financiers ainsi classés sont initialement constatés à la juste valeur puis évalués à leur coût amorti. Ceux contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés à leur valeur nominale. Le Centre réévalue le classement des passifs financiers à chaque date de clôture et les décomptabilise lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, ont été levées ou annulées, ou ont expiré.

41. Les dettes et charges à payer se rapportent à l'achat de biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture des comptes. Elles sont constatées au montant facturé minoré des remises consenties à la date de clôture. Les dettes sont constatées puis évaluées à leur valeur nominale car elles doivent généralement être réglées dans les 12 mois.

**3.6 Passifs liés aux avantages du personnel**

42. Le Centre comptabilise les avantages du personnel exposés ci-après :

*Avantages à court terme du personnel*

43. Les avantages à court terme du personnel comprennent les prestations liées à une première ou une nouvelle affectation (primes d'affectation), les prestations périodiques mensuelles (traitements, prestations et avantages), les absences rémunérées (congé de maladie, congé de maternité ou de paternité) et d'autres avantages à court terme (indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts). Les avantages à court terme du personnel doivent être réglés dans les 12 mois suivant la date de clôture des comptes et sont comptabilisés à leur valeur nominale sur la base des droits acquis et des barèmes de rémunération en vigueur. Tous les avantages à court terme qui sont acquis mais non utilisés à la date de clôture sont comptabilisés comme des passifs courants.

*Avantages postérieurs à l'emploi*

44. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement à la cessation de service et le régime de retraite de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

*Régimes à prestations définies*

45. Les avantages suivants s'inscrivent dans les régimes de prévoyance à prestations définies : l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement, les prestations servies par la Caisse commune des pensions du personnel (avantages postérieurs à l'emploi) et le versement en compensation des jours de congé accumulés à la cessation de service (autres avantages à long terme). La dette comptabilisée au titre de ces avantages correspond à la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies à la date de clôture des comptes. Les régimes de prévoyance à prestations définies désignent les régimes dans lesquels les risques actuariels incombent au Centre du fait qu'il est tenu de servir les prestations convenues. Les engagements au titre des prestations définies sont calculés par un actuairiste indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Leur valeur actuelle est déterminée par actualisation du montant

estimatif des futurs décaissements en retenant le taux d'intérêt d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des paiements prévus par les différents régimes. Les variations du passif liées aux engagements au titre des prestations définies, notamment les fluctuations des coûts financiers et des coûts des services rendus au cours de la période, sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de l'année où elles se produisent. À la fin de l'année considérée, le Centre ne détenait aucun des actifs de régime définis par la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel). À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables.

46. Les charges à payer au titre des avantages postérieurs à l'emploi (assurance maladie après la cessation de service, prime de rapatriement et jours de congé annuel accumulés) ne sont pas intégralement financées et sont portées en charges au titre des avantages du personnel dans l'état des résultats financiers et l'état des variations de l'actif net.

47. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés au cours de l'année où ils sont constatés dans l'état des variations de l'actif net en tant que ligne distincte.

#### *Autres avantages à long terme*

48. Les autres avantages à long terme du personnel correspondent aux avantages, tels que les congés dans les foyers, qui ne sont pas intégralement dus dans les 12 mois suivant la fin de l'année où les services y ouvrant droit ont pris fin. Les congés dans les foyers sont évalués à la valeur nominale et ne sont pas actualisés dans la mesure où cela n'aurait pas d'incidence significative

#### *Indemnités de fin de contrat de travail*

49. Les indemnités de fin de contrat de travail correspondent généralement aux indemnités versées à titre d'incitation à un départ volontaire.

#### *Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*

50. Le Centre est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

51. Le régime de la Caisse des pensions expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, le Centre et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient au Centre dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations versées par le Centre au régime durant l'année financière sont portées en charges dans l'état des résultats financiers.

### 3.7 Provisions

52. Les provisions sont comptabilisées au titre de dépenses futures dont l'échéance ou le montant est incertain, dès lors que, par suite d'un événement passé, le Centre a une obligation actuelle (juridique ou implicite) qu'il devra probablement éteindre, et dont la valeur peut être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé comme provision doit être l'estimation la plus fiable de la charge nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.

### 3.8 Contrats de location simple

53. Un contrat de location simple est un contrat de location dans le cadre duquel le bailleur conserve une part significative des risques et des avantages associés à la possession de l'actif loué. Les paiements effectués en exécution d'un contrat de location simple sont portés en charge dans l'état des résultats financiers selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

### 3.9 Passifs éventuels et actifs éventuels

#### *Passifs éventuels*

54. Toute obligation potentielle qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté du Centre ou dont la valeur ne peut pas être estimée de manière fiable est comptabilisée comme un passif éventuel. Les passifs éventuels sont sans cesse réévalués pour déterminer s'il est probable qu'une sortie de fonds présente des avantages économiques ou un potentiel de service. S'il est probable qu'une telle sortie de fonds soit nécessaire, une provision est comptabilisée dans l'état financier de l'année durant laquelle la probabilité a changé.

#### *Actifs éventuels*

55. Tout actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté du Centre est comptabilisé comme un actif éventuel.

### Produits

#### 3.10 Produits et créances sans contrepartie directe

56. Conformément aux dispositions administratives concernant le Centre (A/59/405), le budget du Centre est financé à parts égales par l'OMC et l'ONU. Les contributions de l'ONU et de l'OMC au budget ordinaire sont comptabilisées au début de l'année sur laquelle porte leur évaluation. Les produits sont déterminés sur la base du budget-programme approuvé pour l'exercice biennal. Dans les cas où l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil général de l'OMC approuvent des montants différents, le Centre évalue le montant le plus bas.

57. Les contributions volontaires sont constatées comme produits à la signature d'un accord contraignant qui ne fixe pas de résultats précis à atteindre et n'impose pas la restitution des avoirs à l'entité contributrice si ces résultats ne sont pas obtenus. Dans les cas où l'accord contient de telles dispositions, les contributions volontaires sont inscrites au passif jusqu'à ce que les conditions soient remplies, moment auquel elles sont comptabilisées comme produits.

58. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition des biens cédés. Les contributions en nature sous forme de services ne sont, quant à elles, pas comptabilisées, mais présentées dans les notes relatives aux états financiers.



### **3.11 Produits d'opérations avec contrepartie directe**

59. Les produits provenant de la vente de publications et de CD-ROM sont comptabilisés au moment de l'envoi. Les revenus tirés des droits de licence sont comptabilisés sur la période de la licence. Les produits issus des services délivrés aux gouvernements et à d'autres entités sont comptabilisés lors de la prestation conformément aux accords conclus.

### **3.12 Produit des placements**

60. Les montants du produit des placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités et des frais de gestion y afférents imputés au Centre sont déterminés en fonction de la part qu'il détient dans le fonds. Tous les gains et pertes, réalisés ou non, sont compris dans le produit des placements et comptabilisés au fur et à mesure, compte tenu du rendement effectif.

### **3.13 Charges**

61. Selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les charges sont constatées au moment de la livraison des biens ou de la prestation des services et sont comptabilisées dans les états financiers de la période à laquelle elles se rapportent.

### **3.14 Information sectorielle**

62. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités distinctes pour laquelle ou lesquelles il convient de présenter séparément l'information financière dans les états financiers afin d'évaluer les résultats obtenus antérieurement par une organisation dans la concrétisation de ses objectifs et de décider de l'attribution future des ressources.

63. Créé en 1964, le Centre, qui est un organisme commun de l'ONU et de l'OMC, s'attache à promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises à l'international. Il s'agit d'aider les petites et moyennes entreprises des pays en développement et des économies en transition à devenir plus compétitives et à entrer au contact des marchés internationaux pour les échanges commerciaux et les investissements, de manière à relever le niveau des revenus et à créer des possibilités d'emploi, particulièrement pour les femmes, les jeunes et les communautés démunies. Il relève donc d'un seul secteur opérationnel au titre des normes IPSAS.

### **3.15 Information relative aux parties liées**

64. Dans les notes relatives aux états financiers, le Centre indique l'identité des parties liées pouvant exercer un contrôle ou une influence notable sur le Centre dans le cadre de la prise des décisions financières ou opérationnelles ainsi que les transactions avec ces parties, sauf celles ayant lieu dans le cadre des relations habituelles et dans des conditions normales. Le Centre fait également état de certaines opérations effectuées avec les principaux dirigeants et les membres de leur famille.

### **3.16 Réserves de fonctionnement**

65. La réserve de fonctionnement des fonds d'affectation spéciale du Centre est constituée pour compenser les retards dans le versement des contributions volontaires et pour combler les déficits de ces fonds. Une réserve de fonctionnement d'un montant équivalant à 20 % des recettes prévues au titre des dépenses d'appui est également constituée au sein du fonds d'appui aux programmes, conformément à l'instruction administrative [ST/AI/285](#). Les deux réserves sont constatées dans une

rubrique distincte de l'actif net dans l'état de la situation financière et dans l'état des variations de l'actif net.

#### **Note 4**

##### **Reclassements par rapport à l'exercice antérieur**

66. Les chiffres de 2015 ont été retraités pour chaque rubrique lorsque l'incidence des reclassements significatifs à comptabiliser le justifiait, comme indiqué dans le tableau ci-après.

67. Auparavant considérées comme des dettes et charges à payer, les sommes dues aux membres du personnel des Nations Unies sont dorénavant comptabilisées comme des passifs liés aux avantages du personnel. Ce reclassement se traduit par une diminution de 0,667 million de dollars au niveau des dettes et une augmentation correspondante des passifs liés aux avantages du personnel au titre des passifs courants. De même, un montant de 0,035 million de dollars est constaté au titre de la trésorerie non affectée, qui relève à présent des autres éléments de passif alors qu'elle était auparavant comptabilisée sous la rubrique des dettes et charges à payer.

68. Les avances entre les réserves de fonctionnement et les fonds d'affectation spéciale ont été réinscrites pour un montant de 5,404 millions de dollars.

69. Auparavant comptabilisés au titre des contributions volontaires, les autres transferts et allocations, d'un montant de 5,114 millions de dollars, sont désormais présentés sous une rubrique distincte dans l'état des résultats financiers.

70. Le produit de la prestation de services a été reclassé dans les produits divers pour un montant de 1,065 million de dollars, déduction faite de l'apurement interfonds (0,305 millions).

71. Les frais de formation, qui s'élèvent à 4,984 millions de dollars, étaient auparavant constatés sous une rubrique distincte dans l'état des résultats financiers. Actuellement, les dépenses liées aux voyages des participants à des réunions sont comptabilisées au titre des voyages, pour un montant de 0,767 million de dollars, et le solde de 4,217 millions relatif aux voyages et à l'animation des réunions est inscrit au titre des autres dépenses de fonctionnement.

72. Les fournitures et consommables, dont le montant s'élève à 1,163 million de dollars, déduction faite de l'apurement interfonds (0,305 million), ne sont plus considérés comme des frais de fonctionnement mais font à présent l'objet d'une rubrique distincte dans l'état des résultats financiers.

73. Les frais de change (3,757 millions de dollars) étaient constatés sous une rubrique distincte dans l'état des résultats financiers; ils relèvent maintenant des autres dépenses de fonctionnement.

74. Les autres charges, qui se montent à 2,852 millions de dollars, ne sont plus comptabilisées au titre des autres dépenses de fonctionnement mais font à présent l'objet d'une rubrique distincte dans l'état des résultats financiers.

75. Auparavant, le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier des passifs liés aux avantages du personnel faisaient l'objet d'une rubrique distincte dans l'état des flux de trésorerie; ils sont actuellement constatés dans le cadre de la variation des passifs liés aux avantages du personnel.

76. Ces reclassements sont sans effet sur la situation financière et les résultats du Centre.

77. Les différences relatives aux entités prises en compte pour les charges et recettes budgétaires sont liées à l'apurement interfonds de 0,305 million de dollars.

78. Les avantages du personnel, qui représentent 0,098 million de dollars, sont comptabilisés au titre de la régularisation des charges.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montants communiqués au 31 décembre 2015</i>	<i>Différences de présentation</i>	<i>Montants retraités au 31 décembre 2015</i>
<b>État de la situation financière (extrait)</b>			
<b>Passif</b>			
Dettes et charges à payer	8 939	(632)	8 307
Encaissements par anticipation et autres éléments de passif (courants)	10 906	(35)	10 871
Avantages du personnel (courants)	2 957	667	3 624
<b>Actif net</b>			
Excédent cumulé	(2 358)	(5 404)	(7 762)
Réserves de fonctionnement	1 944	5 404	7 348
<b>État des résultats financiers (extrait)</b>			
<b>Produit</b>			
Contributions volontaires	31 808	(5 114)	26 694
Autres transferts et allocations	–	5 114	5 114
Produits divers	288	760	1 048
Produits de la prestation de services	1 065	(1 065)	–
<b>Charges</b>			
Formation	4 984	(4 984)	–
Voyages	4 242	767	5 009
Fournitures et consommables	–	1 163	1 163
Autres dépenses de fonctionnement	15 116	3 654	18 770
Frais de change	3 757	(3 757)	–
Autres charges	–	2 852	2 852
<b>État des flux de trésorerie (extrait)</b>			
Coût des services rendus au cours de la période et coût financier des passifs liés aux avantages du personnel	5 677	(5 677)	–
Gains actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	–	15 039	15 039
Augmentation/(diminution) des dettes et charges à payer	492	(632)	(140)
(Diminution) des passifs liés aux avantages du personnel	(2 143)	(8 695)	(10 838)
(Diminution)/augmentation des montants reçus par anticipation et autres éléments de passif	(7 277)	(35)	(7 312)
<b>Rapprochement entre l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget</b>			
Différences relatives aux entités prises en compte, recettes budgétaires	30 382	(305)	30 077
Différences relatives aux entités prises en compte, dépenses budgétaires	61 293	(157)	61 136
Apurements interfonds	–	(148)	(148)
Régularisation des charges	531	98	629
Charges liées aux avantages du personnel	98	(98)	–

**Note 5**  
**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	12 985	7 286
Fonds détenus au bureau principal et dans les bureaux extérieurs	6	–
<b>Total, trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>12 991</b>	<b>7 286</b>

79. Les fonds requis pour décaissement immédiat sont conservés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités. Les fonds détenus au bureau principal et dans les bureaux extérieurs sont conservés en vue de satisfaire les besoins financiers de ces bureaux.

**Note 6**  
**Instruments financiers et gestion du risque financier**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
<b>Actifs financiers</b>		
<b>Juste valeur avec contrepartie en résultat</b>		
Placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités à court terme	22 991	22 180
Placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités à long terme	11 071	14 930
<b>Total (juste valeur avec contrepartie en résultat)</b>	<b>34 062</b>	<b>37 110</b>
<b>Prêts et créances</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (note 5)	12 985	7 286
Trésorerie et équivalents de trésorerie : autres (note 5)	6	–
Créances (note 7)	53 048	50 544
<b>Total (prêts et créances)</b>	<b>66 039</b>	<b>57 830</b>
<b>Total (valeur comptable des actifs financiers)</b>	<b>100 101</b>	<b>94 940</b>
Montant afférent aux actifs financiers placés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités	47 047	44 396
<b>Passifs financiers</b>		
<b>Coût amorti</b>		
Dettes et charges à payer (note 11)	(6 780)	(8 307)
<b>Total (valeur comptable des passifs financiers)</b>	<b>(6 780)</b>	<b>(8 307)</b>

80. Outre qu'il détient directement des éléments de trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres de placement, le Centre participe au fonds principal de gestion centralisée des liquidités de la Trésorerie de l'ONU. Ce fonds comprend des comptes bancaires d'opérations, des équivalents de trésorerie et des titres de placement.

81. Le regroupement des fonds a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux. La répartition des éléments composant le fonds (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et placements à long terme) et celle des recettes sont proportionnelles à la part du capital revenant à chaque entité participante.

82. Au 31 décembre 2016, le Centre participait au fonds principal, dont l'actif total s'élevait à 9 033,6 millions de dollars (2015 : 7 783,9 millions), dont un montant de 47,047 millions était dû au Centre (2015 : 44,396 millions), et sa part des revenus du fonds principal était de 0,320 million de dollars (2015 : 0,310 million) (voir note 15).

### État récapitulatif de l'actif et du passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
<b>Juste valeur avec contrepartie en résultat</b>		
Placements à court terme	4 389 616	3 888 712
Placements à long terme	2 125 718	2 617 626
<b>Total (juste valeur avec contrepartie en résultat)</b>	<b>6 515 334</b>	<b>6 506 338</b>
<b>Prêts et créances</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 493 332	1 265 068
Produits des placements à recevoir	24 961	12 462
<b>Total (prêts et créances)</b>	<b>2 518 293</b>	<b>1 277 530</b>
<b>Total (valeur comptable des actifs financiers)</b>	<b>9 033 627</b>	<b>7 783 868</b>
<b>Passif du fonds de gestion centralisée des liquidités</b>		
Dû au Centre	47 047	44 396
Dû à d'autres participants au fonds	8 986 580	7 739 472
<b>Total du passif</b>	<b>9 033 627</b>	<b>7 783 868</b>
<b>Actif net</b>	-	-

**État récapitulatif des produits et des charges du fonds principal  
de gestion centralisée des liquidités**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Produit des placements	73 903	51 944
Plus-values/(moins-values) latentes	(13 474)	(10 824)
<b>Produit des placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>60 429</b>	<b>41 120</b>
Gains/(pertes) de change	(5 105)	(11 720)
Frais bancaires	(646)	(525)
<b>Frais de fonctionnement du fonds principal de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>(5 751)</b>	<b>(12 245)</b>
<b>Produit et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>54 678</b>	<b>28 875</b>

**6.1 Gestion du risque financier**

83. Les opérations du Centre exposent ce dernier à une série de risques financiers : le risque de marché, le risque d'illiquidité et le risque de crédit. La Trésorerie de l'Organisation est chargée de gérer les placements et les risques pour le principal fonds de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements.

84. L'objectif est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant un taux de rendement concurrentiel pour chaque fonds. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements par rapport au taux de rendement.

85. Un Comité des placements évalue périodiquement le rendement des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à ces dernières.

**6.2 Gestion du risque financier : risque de crédit**

86. Le risque de crédit correspond au risque de subir une perte financière si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et dépôts auprès d'institutions financières et les impayés. La valeur comptable des instruments financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date d'établissement du solde. Le Centre ne détient pas de garanties sur ses créances.

87. Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prévoient de vérifier régulièrement la solvabilité des émetteurs et des contreparties. Les placements dans le fonds principal peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires et des effets de commerce ainsi que des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, d'échéance inférieure ou égale à cinq ans. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités n'investit ni dans les produits dérivés, ni dans les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, ni dans les actions.

88. Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent

une limite maximale de concentration des titres d'un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements.

89. Les notes de crédit utilisées pour le fonds principal sont celles données par les grandes agences de notation : Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les instruments à intérêts précomptés, et la notation individuelle de Fitch pour les dépôts à terme. Les notes de crédit à la fin de l'année sont présentées ci-dessous.

**Ventilation des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités  
au 31 décembre, par note de crédit**

(Pourcentage établi sur la base de la valeur comptable)

	Notes au 31 décembre 2016				Notes au 31 décembre 2015		
<b>Obligations (Notation long terme)</b>				non cotées			non cotées
	<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>	<i>BBB</i>		<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>	
Standard & Poor's	33,6	55,1	5,6	5,7	37,7	54,2	8,1
Fitch	62,4	28,3		9,3	61,9	26,5	11,6
	<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>			<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>	
Moody's	50,3	49,7		–	65,8	34,2	–
<b>Effets commerciaux (Notation court terme)</b>							
	<i>A-1+</i>				<i>A-1+</i>		
Standard & Poor's	100,0				100,0		
	<i>F1+</i>				<i>F1+</i>		
Fitch	100,0				100,0		
	<i>P-1+</i>				<i>P-1</i>		
Moody's	100,0				100,0		
<b>Accord de réméré inverse (Notation court terme)</b>							
	<i>A-1+</i>				<i>A-1+</i>		
Standard & Poor's	100,0				100,0		
	<i>F1+</i>				<i>F1+</i>		
Fitch	100,0				100,0		
	<i>P-1</i>				<i>P-1</i>		
Moody's	100,0				100,0		
<b>Dépôts à terme (notation de viabilité de Fitch)</b>							
	<i>Aaa</i>	<i>aa/aa-</i>	<i>a+/a</i>	46,4	<i>aaa</i>	<i>aa/aa-</i>	<i>a+/a</i>
Fitch	–	48,1	51,9		–	53,6	46,4

90. La Trésorerie de l'ONU surveille attentivement les notes de crédit des émetteurs. Étant donné que le Centre n'investit que dans des titres de qualité, il estime qu'il n'y a pas de risque de défaut de paiement d'une contrepartie, sauf dans le cas de titres dépréciés.

91. Les objectifs en matière de gestion des placements sont la préservation du capital et le maintien d'un niveau de liquidité suffisant pour couvrir les dépenses tout en obtenant, pour chaque fonds de gestion centralisée, un rendement compétitif. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements par rapport au taux de rendement.

*Autres risques de crédit*

92. Les contributions volontaires émanant des États membres des deux organisations mères du Centre constituent l'essentiel des contributions volontaires à recevoir. Le risque de crédit est considéré comme minimal étant donné que la plupart de ses donateurs sont des entités souveraines. Des provisions pour créances douteuses à hauteur de 0,695 million de dollars ont été constituées pour les autres créances. La balance chronologique des autres créances est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Montant brut à recevoir	Indemnité	Montant brut à recevoir	Indemnité
Moins d'un an	29	–	40	–
Un à deux ans	717	695	737	737
<b>Total</b>	<b>746</b>	<b>695</b>	<b>777</b>	<b>737</b>

**6.3 Gestion du risque financier : risque d'illiquidité**

93. Le risque d'illiquidité correspond à la probabilité que le Centre ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles. Le Centre établit des prévisions relatives aux flux de trésorerie en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Genève, et suit les prévisions glissantes relatives aux besoins de liquidités de façon à pouvoir couvrir ses besoins opérationnels.

94. Lorsque le Centre détient des montants de trésorerie excédentaires par rapport à ses besoins en fonds de roulement, ceux-ci sont transférés au fonds principal de gestion centralisée des liquidités géré par la Trésorerie de l'ONU. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est exposé à un risque d'illiquidité, car les participants peuvent effectuer des retraits dans des délais très courts. Il conserve des liquidités et des titres négociables en quantité suffisante pour que les participants puissent faire face à leurs engagements à leur échéance. La majeure partie de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Le risque d'illiquidité du fonds principal est donc considéré comme faible.

**6.4 Gestion du risque financier : risque de taux d'intérêt**

95. Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux d'intérêt est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, plus le risque de taux d'intérêt est élevé. C'est principalement par l'intermédiaire du fonds principal de gestion centralisée des liquidités que l'Organisation est exposée au risque de taux d'intérêt, ses instruments financiers portant intérêts étant les placements, les équivalents de trésorerie et des liquidités à taux fixe que ceux-ci détiennent. À la date de clôture des comptes, les placements du fonds principal comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, l'échéance maximum étant inférieure à cinq ans (2015 : cinq ans). La durée moyenne des titres était de 0,71 année (2015 : 0,86 année), ce qui est considéré comme un indicateur de risque peu élevé.



96. Le tableau ci-après illustre la façon dont la juste valeur du fonds principal de gestion centralisée des liquidités à la date de clôture des comptes évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les placements étant comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, la variation de la juste valeur correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'excédent ou du déficit et de l'actif net. Le tableau ci-après décrit l'incidence de déplacements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Ces variations ne sont données qu'à titre d'exemple.

### Sensibilité du fonds principal aux taux d'intérêt au 31 décembre 2016

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
<b>Augmentation/(diminution) de la juste valeur</b> (En millions de dollars É.-U.)									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	124,35	93,26	62,17	31,08	–	(31,08)	(62,14)	(93,21)	(124,27)

### Sensibilité du fonds principal aux taux d'intérêt au 31 décembre 2015

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
<b>Augmentation/(diminution) de la juste valeur</b> (En millions de dollars É.-U.)									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	128,99	96,74	64,48	32,24	–	(32,23)	(64,46)	(96,69)	(128,91)

#### Autres risques de marché : risque de prix

97. Le fonds principal n'est pas exposé à d'autres risques de prix significatifs car il n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

#### Classification des comptes et comptabilisation à la juste valeur

98. La valeur comptable avec contrepartie en résultat représente la juste valeur. Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les dettes, la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

#### Hiérarchie des justes valeurs

99. Tous les placements sont comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur nominale de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est une approximation de leur juste valeur.

100. Les différents niveaux sont définis comme suit :

- a) Niveau 1 : cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques;

b) Niveau 2 : données autres que des cours de marché relevant du niveau 1 qui sont obtenues soit directement (cours) soit indirectement (dérivé des cours) pour l'actif ou le passif considéré;

c) Niveau 3 : données afférentes à l'actif ou au passif considéré ne reposant pas sur des données de marché observables (c'est-à-dire, des éléments reposant sur des données inobservables).

101. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de marché à la date de clôture des comptes et déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties. Un marché est dit actif lorsque les cours sont communiqués rapidement et régulièrement par une bourse, un courtier ou une maison de courtage, une association professionnelle, un service de cotation ou un organisme de réglementation et que ces cours sont déterminés par des opérations se produisant effectivement et régulièrement dans des conditions normales de concurrence. La valeur des actifs financiers composant le fonds principal est calculée sur la base du cours acheteur.

102. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif est calculée au moyen de techniques d'évaluation qui permettent d'exploiter autant que possible les données issues de l'observation des marchés, lorsqu'elles sont disponibles. Si toutes les données nécessaires pour calculer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé au niveau 2.

103. Le tableau ci-après présente, à la date de clôture des comptes, les justes valeurs des actifs détenus dans les fonds de gestion centralisée des liquidités, classées par niveau de précision. Aucun actif financier n'était classé au niveau 3, il n'y avait pas de passif comptabilisé à la juste valeur et le montant des actifs financiers transférés d'un niveau à un autre n'a pas été significatif.

### Hierarchie des justes valeurs au titre des placements au 31 décembre : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>			<i>Au 31 décembre 2015</i>		
	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Total</i>	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Total</i>
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat</b>						
Obligations émises par des sociétés	697 676	–	697 676	149 682	–	149 682
Obligations émises par des entités hors États-Unis	1 903 557	–	1 903 557	2 190 965	–	2 190 965
Obligations émises par des États (hors États-Unis)	124 854	–	124 854	124 612	–	124 612
Obligations supranationales	213 224	–	213 224	139 828	–	139 828
Bons du Trésor américain	586 739	–	586 739	1 092 139	–	1 092 139
Fonds principal – effets de commerce	149 285	–	149 285	949 112	–	949 112
Fonds principal – dépôts à terme	–	2 840 000	2 840 000	–	1 860 000	1 860 000
<b>Total (fonds principal)</b>	<b>3 675 335</b>	<b>2 840 000</b>	<b>6 515 335</b>	<b>4 646 338</b>	<b>1 860 000</b>	<b>6 506 338</b>

## 6.5 Gestion du risque financier : risque de change

104. Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suive l'évolution des taux de change. Le Centre mène ses activités à l'échelle internationale et est exposé à divers risques de change liés à l'utilisation de diverses monnaies, principalement le franc suisse. Le Centre doit gérer les risques de change auxquels il s'expose en libellant les contributions versées par l'Organisation des Nations Unies et l'OMC en francs suisses, soit la devise étrangère utilisée dans les transactions financées au titre du budget ordinaire. Les actifs et passifs financiers du Centre sont principalement libellés en dollars des États-Unis, ce qui réduit les risques de change auxquels il est exposé. Les passifs financiers, y compris les fonds reçus par avance et les fonds détenus pour le compte de donateurs, sont conservés en dollars des États-Unis, même si une partie peut être remboursée en monnaie locale à la demande du donateur. Les risques de change liés à des projets de coopération technique sont atténués au moyen de clauses dans les accords avec les donateurs qui prévoient que le Centre n'assume aucune charge financière dépassant les fonds fournis par les donateurs tels qu'ils ont été calculés par le Centre dans sa monnaie de fonctionnement.

### Exposition au risque de change au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Franc suisse</i>	<i>Euro</i>	<i>Livre sterling</i>	<i>Autre</i>	<i>Total</i>
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	46 607	8	185	65	182	47 047
Contributions volontaires à recevoir	14 038	1 898	23 821	10 045	3 195	52 997
Créances diverses	33	18	–	–	–	51
<b>Total – Actifs financiers</b>	<b>60 678</b>	<b>1 924</b>	<b>24 006</b>	<b>10 110</b>	<b>3 377</b>	<b>100 095</b>

### Exposition au risque de change au 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Franc suisse</i>	<i>Euro</i>	<i>Livre sterling</i>	<i>Autre</i>	<i>Total</i>
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	43 951	21	88	5	331	44 396
Contributions volontaires à recevoir	9 376	949	9 952	23 333	6 894	50 504
Créances diverses	18	20	–	–	2	40
<b>Total – Actifs financiers</b>	<b>53 335</b>	<b>990</b>	<b>10 050</b>	<b>23 338</b>	<b>7 227</b>	<b>94 940</b>

105. Si, au 31 décembre 2016, le dollar des États-Unis s'était affaibli ou renforcé de 10 % par rapport à des monnaies autres que le dollar des États-Unis dans lesquelles le Centre détenait des contributions volontaires et d'autres créances, le déficit net pour l'année, toutes autres variables restant constantes, aurait été de 3,754 millions de dollars (contre 3,960 millions en 2015) supérieur ou inférieur, principalement du fait des gains ou pertes de change résultant de la conversion de créances libellées en livres sterling et de l'augmentation ou de la diminution des créances libellées en euros, en francs suisses et en couronnes suédoises. Dans le

même ordre d'idées, l'incidence sur l'actif net aurait été supérieure ou inférieure de 3,754 millions de dollars (3,960 millions en 2015).

**Note 7****Créances**

106. Les contributions volontaires courantes à recevoir sont les contributions confirmées qui doivent être réglées dans les 12 mois à compter de la date de clôture des états financiers, alors que les contributions non courantes à recevoir sont celles qui doivent être réglées plus de 12 mois après cette date.

107. Les contributions volontaires courantes à recevoir ont diminué tandis que les contributions non courantes à recevoir ont augmenté en raison du versement en 2016 d'un montant d'environ 50,816 millions de dollars qui avait été comptabilisé par anticipation au cours de périodes antérieures, de l'ajout de nombreux projets pluriannuels en 2016 s'élevant à environ 58,167 millions de dollars et de pertes de change d'un montant équivalant à quelque 4,944 millions de dollars.

**Contributions volontaires à recevoir**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Courantes	15 525	31 203
Non courantes	37 472	19 301
<b>Total, contributions volontaires à recevoir</b>	<b>52 997</b>	<b>50 504</b>

108. Les autres créances sont communiquées dans le tableau suivant :

**Autres créances**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Créances liées aux services fournis	29	26
Autres	717	751
Provision pour créances douteuses	(695)	(737)
<b>Total, autres créances</b>	<b>51</b>	<b>40</b>

**Provisions pour créances douteuses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(737)	-
Provision au titre de l'exercice en cours	42	(737)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(695)</b>	<b>(737)</b>

**Note 8**  
**Autres éléments d'actif**

109. Les avances versées aux partenaires d'exécution sont des primes émises par le Centre dans le cadre d'accords juridiquement contraignants comportant des obligations qui n'ont pas encore été exécutées à la date de clôture des comptes. Les charges sont comptabilisées à mesure que les obligations prévues par l'accord sont exécutées. Conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, la part nette des avances non versées avant la fin de l'année sera passée en charges.

**Autres éléments actifs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Avances versées aux partenaires d'exécution	–	149
Avances versées au personnel	1 318	998
Autre	702	1 157
<b>Total partiel, actifs courants</b>	<b>2 020</b>	<b>2 304</b>
Avances versées au personnel	52	–
<b>Total partiel, actifs non courants</b>	<b>52</b>	<b>–</b>
<b>Total, autres éléments d'actif</b>	<b>2 072</b>	<b>2 304</b>

**Note 9**  
**Immobilisations corporelles**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Année considérée : 2016	Véhicules	Matériel informatique et matériel de communication	Mobiliers et agencements	Mobiliers et outillage	Améliorations locatives	Total
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	200	777	282	441	289	1 989
Entrées	–	12	–	–	765	777
Cessions	(38)	(49)	–	–	–	(87)
<b>Coût au 31 décembre 2016</b>	<b>162</b>	<b>740</b>	<b>282</b>	<b>441</b>	<b>1 054</b>	<b>2 679</b>
<b>Amortissements cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	96	611	244	386	65	1 402
Amortissement	30	78	22	38	159	327
Cessions	(38)	(47)	–	–	–	(85)
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2016</b>	<b>88</b>	<b>642</b>	<b>266</b>	<b>424</b>	<b>224</b>	<b>1 644</b>
<b>Valeur comptable nette</b>						
1 <sup>er</sup> janvier 2016	104	166	38	55	224	587
<b>31 décembre 2016</b>	<b>74</b>	<b>98</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>830</b>	<b>1 035</b>

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Année considérée : 2015</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Matériel informatique et matériel de communication</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Mobilier et outillage</i>	<i>Améliorations locatives</i>	<i>Total</i>
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	176	721	282	442	235	1 856
Entrées	38	92	–	–	54	184
Cessions	(14)	(36)	–	(1)	–	(51)
<b>Coût au 31 décembre 2015</b>	<b>200</b>	<b>777</b>	<b>282</b>	<b>441</b>	<b>289</b>	<b>1 989</b>
<b>Amortissements cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	78	550	220	345	9	1 202
Amortissement	32	97	24	42	56	251
Cessions	(14)	(36)	–	(1)	–	(51)
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2015</b>	<b>96</b>	<b>611</b>	<b>244</b>	<b>386</b>	<b>65</b>	<b>1 402</b>
<b>Valeur comptable nette</b>						
1 <sup>er</sup> janvier 2015	98	171	62	97	226	654
<b>31 décembre 2015</b>	<b>104</b>	<b>166</b>	<b>38</b>	<b>55</b>	<b>224</b>	<b>587</b>

110. L'augmentation des immobilisations corporelles est essentiellement due à l'augmentation des améliorations locatives en raison des travaux de rénovation destinés à transformer le rez-de-chaussée, auparavant utilisé comme espace pour la bibliothèque, en plusieurs salles de réunion.

111. Ces actifs font l'objet chaque année de tests de dépréciation. Les tests menés à la clôture des comptes au 31 décembre 2016 n'ont entraîné aucune dépréciation de matériels. Des pertes d'actifs d'un montant total de 0,087 million de dollars (2015 : 0,052 million de dollars) ont été comptabilisées au cours de l'année.

**Note 10****Immobilisations incorporelles**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Année considérée : 2016</i>	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels en cours de développement</i>	<i>Total</i>
<b>Coût d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	1 421	254	1 675
Entrées		687	687
Transferts	526	(526)	–
<b>Coût total au 31 décembre 2016</b>	<b>1 947</b>	<b>415</b>	<b>2 362</b>
<b>Valeur d'ouverture du montant cumulé des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	195	–	195
Amortissement	347	–	347
<b>Valeur de clôture du montant cumulé des amortissements au 31 décembre 2016</b>	<b>542</b>	<b>–</b>	<b>542</b>
<b>Valeur comptable nette au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>1 226</b>	<b>254</b>	<b>1 480</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2016</b>	<b>1 405</b>	<b>415</b>	<b>1 820</b>

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Année considérée : 2015</i>	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels en cours de développement</i>	<i>Total</i>
<b>Coût d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	504	169	673
Entrées	807	254	1 061
Transferts	110	(110)	–
Actifs décomptabilisés	–	(59)	(59)
<b>Coût total au 31 décembre 2015</b>	<b>1 421</b>	<b>254</b>	<b>1 675</b>
<b>Valeur d'ouverture du montant cumulé des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	15	–	15
Amortissement	180	–	180
<b>Valeur de clôture du montant cumulé des amortissements au 31 décembre 2015</b>	195	–	195
<b>Valeur comptable nette au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>489</b>	<b>169</b>	<b>658</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2015</b>	<b>1 226</b>	<b>254</b>	<b>1 480</b>

112. En 2016, il y a eu six projets relatifs au développement des logiciels en interne, dont trois ont été achevés. Sur les trois projets achevés, un a été constaté à la rubrique Logiciels développés en interne, pour un montant de 0,526 millions de dollars; les deux autres projets ont été passés en charges car le coût total n'atteignait pas le seuil d'immobilisation fixé. Le développement des deux projets restants se poursuivra en 2017 et ceux-ci ont été comptabilisés comme logiciels en cours de développement.

#### Note 11

##### Dettes et autres charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Dettes fournisseurs et autres charges <sup>a</sup>	3 738	5 151
Montants dus à des donateurs	2 033	1 482
Charges au titre des biens et services <sup>a</sup>	1 009	1 674
<b>Total des dettes et autres charges à payer</b>	<b>6 780</b>	<b>8 307</b>

<sup>a</sup> Les chiffres correspondants pour 2015 ont été retraités à des fins de comparaison (voir note 4).

113. Les dettes fournisseurs et les autres charges correspondent principalement à des sommes dues à des fournisseurs privés et à des consultants. Cette diminution tient essentiellement à la réduction des montants dus à des consultants, ce qui est conforme à la diminution des frais de consultant pour l'année.

114. Les montants dus à des donateurs représentent le solde non dépensé de contributions à des projets clôturés en attente de remboursement ou de reprogrammation.

**Note 12****Autres éléments de passif**

115. Le Centre inscrit au passif les contributions monétaires volontaires assorties de conditions. Les donateurs assortissent l'utilisation de leurs contributions de conditions qui comportent à la fois une obligation d'exécution imposant d'utiliser les donations d'une manière spécifique et une obligation ayant force exécutoire de rembourser la donation si elle n'a pas été utilisée de la manière spécifiée. Le montant inscrit au passif est le solde de la contribution resté inutilisé à la date de clôture des comptes. À mesure que le Centre s'acquitte des conditions associées aux contributions volontaires en dépensant les fonds de la manière spécifiée, la valeur comptable du passif diminue et un produit d'un montant égal à cette diminution est comptabilisé.

116. Le Centre inscrit au passif les montants reçus au titre de contributions volontaires antérieurement à la conclusion d'un accord avec le donateur concernant l'emploi de sa contribution, ou les contributions en attente de la programmation des activités spécifiques d'un projet.

117. Les contributions volontaires conditionnelles ont augmenté en raison de nouveaux accords pluriannuels signés au cours de l'année d'un montant équivalant à 37,39 millions de dollars, tandis que des accords pluriannuels équivalant environ à 6,468 millions de dollars ont été comptabilisés comme produits au cours de l'année.

**Autres éléments de passif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
<b>Passifs courants<sup>a</sup></b>		
Contributions volontaires conditionnelles	17 719	10 871
<b>Total partiel, passifs courants</b>	<b>17 719</b>	<b>10 871</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Contributions volontaires conditionnelles	24 108	1 113
<b>Total partiel, passifs non courants</b>	<b>24 108</b>	<b>1 113</b>
<b>Total des autres éléments de passif</b>	<b>41 827</b>	<b>11 984</b>

<sup>a</sup> Les chiffres correspondants pour 2015 ont été retraités à des fins de comparaison (voir note 4).

**Note 13****Passifs liés aux avantages du personnel**

118. Les passifs liés aux avantages du personnel sont des passifs actuariels.



### Passifs liés aux avantages du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
<b>Passifs courants</b>		
Traitements, indemnités et prestations échus <sup>a</sup>	168	926
Congés annuels accumulés	540	550
Congé dans les foyers	839	585
Prime de rapatriement	462	449
Assurance maladie après la cessation de service	1 175	1 114
<b>Total partiel, passifs courants</b>	<b>3 184</b>	<b>3 624</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Congés annuels accumulés	7 666	7 675
Prime de rapatriement	5 772	5 538
Assurance maladie après la cessation de service	73 694	62 597
<b>Total partiel, passifs non courants</b>	<b>87 132</b>	<b>75 810</b>
<b>Total des passifs liés aux avantages du personnel</b>	<b>90 316</b>	<b>79 434</b>

<sup>a</sup> Les chiffres correspondants pour 2015 ont été retraités à des fins de comparaison (voir note 4).

119. La méthodologie utilisée pour estimer le montant de chaque élément de passif est la suivante :

a) *Congé dans les foyers*. Les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit au remboursement du coût de leur voyage de retour dans leur pays la seconde année suivant l'embauche et tous les deux ans par la suite. L'engagement comptabilisé concerne la valeur des droits à congé dans les foyers accumulés par les fonctionnaires mais non encore utilisés à la date de clôture des comptes. Les engagements au titre des congés dans les foyers sont considérés comme un avantage à court terme et sont comptabilisés sur la base de leur valeur non actualisée.

b) *Congés annuels accumulés*. Les autres avantages à long terme comprennent les congés annuels accumulés. Les engagements au titre des congés annuels se rapportent à des jours de congé accumulés qui ouvrent droit à un règlement pécuniaire à la cessation de service. L'ONU comptabilise au passif, dans l'état de la situation financière, la valeur actuarielle totale des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires à la date de clôture des comptes, jusqu'à concurrence de 60 jours (18 jours pour le personnel temporaire). La détermination des prestations à verser au titre du congé annuel suit la méthode du dernier entré premier sorti, le personnel étant appelé à faire valoir ses droits au congé pour la période considérée avant le congé accumulé se rapportant à des périodes antérieures. Les engagements au titre des congés annuels accumulés correspondent à 1/261<sup>e</sup> du traitement net majoré de l'indemnité de poste pour les cadres et à 1/261<sup>e</sup> du traitement net pour les agents des services généraux. La part des congés annuels accumulés dont on s'attend à ce qu'ils donnent lieu à versement compensatoire dans les 12 mois suivant la date de clôture est considérée comme un passif courant. Les engagements au titre des congés annuels accumulés figurent à la rubrique Autres avantages à long terme du personnel et sont soumis à une évaluation actuarielle.

c) *Prime de rapatriement et voyages.* Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit à une prime après la cessation de leur service, calculée sur la base du nombre d'années de service hors de leur pays dont ils peuvent faire état, le minimum étant d'une année. Cette prime est calculée sur la base du traitement net pour les cadres et sur la base de la rémunération considérée aux fins de la pension minorée de la contribution du personnel pour les agents des services généraux. En outre, les fonctionnaires du Centre recrutés sur le plan international ont droit, après la cessation de service, au remboursement des frais de leur voyage de retour et du transport de leurs effets personnels, pour eux-mêmes, leurs conjoint(e)s et leurs enfants à charge. La part des primes de rapatriement et des voyages dont on s'attend à ce qu'ils donnent lieu à versement compensatoire dans les 12 mois suivant la date de clôture est considérée comme un passif courant. Les engagements au titre des primes de rapatriement et des voyages figurent à la rubrique Autres avantages à long terme du personnel et sont soumis à une évaluation actuarielle.

d) *Assurance maladie après la cessation de service.* Les fonctionnaires (ainsi que leurs conjoint(e)s, enfants à charge et survivants) qui partent à la retraite à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à la couverture de l'assurance maladie après la cessation du service s'ils peuvent faire état d'au moins 5 années de service pour les fonctionnaires embauchés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et 10 années de service pour les fonctionnaires embauchés après le 1<sup>er</sup> juillet 2007, durant lesquelles ils ont cotisé à un plan d'assurance maladie. Les fonctionnaires embauchés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007 qui peuvent faire état de plus de 5 ans mais de moins de 10 ans de cotisations ont droit à une couverture non subventionnée jusqu'à la dixième année d'affiliation et subventionnée par la suite. Des hypothèses telles que les taux d'augmentation des salaires et de départ à la retraite ont été actualisées depuis l'évaluation actuarielle à laquelle il a été procédé en 2013 pour déterminer le montant estimatif de l'engagement du Centre au titre de l'assurance maladie après la cessation de service à la date de clôture des comptes. L'engagement du Centre au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est calculé comme l'engagement résiduel subsistant après déduction des cotisations des retraités et d'une portion des cotisations des fonctionnaires en activité conformément aux ratios de partage des coûts autorisés par l'Assemblée générale, qui stipulent que la part du Centre dans cet engagement ne peut excéder la moitié de l'engagement brut total. Pour 2016, le montant brut des engagements au titre de tous les régimes à prestations définies après emploi a été calculé par l'actuaire à 164,144 millions de dollars (2015 : 141,605 millions de dollars); déduction faite du montant de 74,835 millions de dollars des cotisations à la charge des participants (2015 : 63,682 millions de dollars), il est égal à l'engagement net du Centre, soit 89,309 millions de dollars (2015 : 77,923 millions de dollars). L'augmentation totale de 11,386 millions de dollars est imputable à une perte actuarielle nette d'un montant de 9,075 millions de dollars, comptabilisé dans l'actif net, et d'un montant de 2,311 millions de dollars au titre des coûts des services rendus au cours de la période et des intérêts nets des prestations, comptabilisé dans l'état des résultats financiers comme une composante des charges de personnel.

**Variations relatives aux engagements au titre des avantages du personnel  
relevant de régimes à prestations définies**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels accumulés</i>	<i>Total</i>
<b>Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2015</b>	<b>63 711</b>	<b>5 987</b>	<b>8 225</b>	<b>77 923</b>
Coût des services rendus au cours de la période	2 628	416	105	3 149
Coût financier	803	215	309	1 327
Prestations versées (nettes des primes versées par les participants)	(1 128)	(466)	(571)	(2 165)
Pertes/gains sur engagements dus à l'incidence des hypothèses actuarielles et de l'expérience comptabilisée dans l'actif net	8 855	82	138	9 075
<b>Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2016</b>	<b>74 869</b>	<b>6 234</b>	<b>8 206</b>	<b>89 309</b>

120. Le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période relatifs à l'obligation au titre des prestations définies de l'assurance maladie après la cessation de service, de la prime de rapatriement et voyages et des jours de congé accumulés sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers comme une composante des charges de personnel. Les gains ou pertes actuariels du régime à prestations définies résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience, notamment d'ajustements liés à l'expérience concernant d'autres avantages à long terme, sont comptabilisés directement dans l'état des variations de l'actif net.

121. La charge totale comptabilisée dans l'état des résultats financiers de 2016 et de 2015 pour chacune des obligations à prestations définies est présentée ci-après.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels accumulés</i>	<i>Total</i>
Coût des services rendus au cours de la période	2 628	416	105	3 149
Coût financier	803	215	309	1 327
<b>Charge totale comptabilisée dans l'état des résultats financiers de 2016</b>	<b>3 431</b>	<b>631</b>	<b>414</b>	<b>4 476</b>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels accumulés</i>	<i>Total</i>
Coût des services rendus au cours de la période	3 402	388	648	4 438
Coût financier	930	156	153	1 239
<b>Charge totale comptabilisée dans l'état des résultats financiers de 2015</b>	<b>4 332</b>	<b>544</b>	<b>801</b>	<b>5 677</b>

122. La perte actuarielle cumulée comptabilisée directement dans l'actif net et figurant dans l'état des variations de l'actif net est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels accumulés</i>	<i>Total</i>
Plus-value (moins-value) en 2016	(8 855)	(82)	(138)	(9 075)
Plus-value (moins-value) en 2015	19 312	(1 081)	(3 192)	15 039
<b>Total de la portion de l'obligation cumulée comptabilisée à l'actif net en fin d'année</b>	<b>10 457</b>	<b>(1 163)</b>	<b>(3 330)</b>	<b>5 964</b>

### Évaluation actuarielle : hypothèses

123. Chaque année, le Centre étudie et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour évaluer les charges et les primes requises par les régimes d'assurance maladie après la cessation de service du Centre. Les hypothèses et méthodes ci-après ont été utilisées pour évaluer ces obligations.

(En pourcentage)

<i>Hypothèses</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels accumulés</i>
Taux d'actualisation (au 31 décembre 2015)	1,27	3,73	3,89
Taux d'actualisation (au 31 décembre 2016)	0,72	3,60	3,74
Taux d'inflation des frais de voyage (au 31 décembre 2015)	–	2,25	–
Taux d'inflation des frais de voyage (au 31 décembre 2016)	–	2,25	–
Taux de croissance des frais médicaux (au 31 décembre 2015)	4,0	–	–
Taux de croissance des frais médicaux (31 décembre 2016)	4,0	–	–
Taux d'augmentation des salaires	En fonction de l'âge et calculé séparément pour les cadres et les agents des services généraux		

124. Pour les flux de trésorerie libellés en francs suisses, les taux d'actualisation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont indexés sur la courbe des taux des obligations de la Confédération, publiée par la Banque nationale suisse, majorée de l'écart entre le taux des obligations d'État et le taux des obligations de premier rang de sociétés publié par la Chambre suisse des experts en caisses de pensions. Les taux d'actualisation des engagements au titre des congés annuels et des primes de rapatriement, libellés en dollars des États-Unis, sont indexés sur la courbe d'actualisation des pensions de Citigroup. Conformément à l'évolution des taux d'intérêt de toutes échéances observée depuis le 31 décembre 2015 dans ces trois catégories, l'hypothèse de taux d'actualisation moins élevés a été retenue pour le report des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (en francs suisses) et des engagements au titre des prestations liées au rapatriement et des congés annuels (en dollars des États-Unis).

125. Le coût des prestations par personne des régimes d'assurance maladie après la cessation de service est actualisé pour tenir compte des prestations et affiliations récemment observées. L'hypothèse retenue pour le taux de croissance des frais médicaux tient compte de l'augmentation prévue à court terme des coûts du régime d'assurance maladie après la cessation de service et de l'évolution de la conjoncture économique. Les hypothèses concernant la croissance des frais médicaux utilisées pour l'évaluation au 31 décembre 2015, qui comportaient des taux de hausse sur 10 ans, ont été modifiées pour 2016 et les exercices ultérieurs, compte tenu de l'évolution observée à cet égard. Au 31 décembre 2016, ces hypothèses prévoyaient un taux unique de 4,0 % de hausse annuelle des soins de santé pour les régimes d'assurance maladie disponibles ailleurs qu'aux États-Unis et un taux de 6,0 % pour tous les autres régimes (à l'exception d'un taux de 5,7 % pour le régime Medicare des États-Unis et de 4,9 % pour le régime d'assurance dentaire des États-Unis), tombant progressivement à 4,5 % sur une période de 10 ans.

126. En ce qui concerne l'évaluation des engagements au titre des prestations liées au rapatriement arrêtée au 31 décembre 2015, le taux d'inflation des frais de voyage a été fixé par hypothèse à 2,25 %, sur la base des projections de taux d'inflation aux États-Unis sur les 10 prochaines années.

127. Pour les engagements au titre du reliquat de congés annuels, l'hypothèse retenue a été celle d'une augmentation annuelle égale à 9,1 jours les trois premières années de service, à 1 jour de la quatrième à la huitième année et à 0,1 jour chaque année par la suite, jusqu'à concurrence de 60 jours pour les fonctionnaires et 18 jours pour le personnel temporaire. Cette hypothèse a été conservée pour calculer les montants de l'obligation à reporter au 31 décembre 2016.

#### **Assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité**

128. La principale hypothèse utilisée dans l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est le taux auquel les frais médicaux devraient augmenter à l'avenir. L'analyse de sensibilité porte sur l'évolution des engagements résultant des modifications des taux de croissance de ces frais, toutes autres hypothèses principales restant constantes, dont celle relative au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées dans le cadre du régime à l'avenir. Si l'hypothèse relative à la croissance des frais médicaux venait à varier de 1 %, l'évaluation des engagements au titre des prestations s'établirait comme indiqué ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>
<b>Variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance des frais médicaux retenu comme hypothèse</b>		
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies	19 051	(14 240)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus et le coût financier	1 548	(1 075)

**Autres éléments d'information concernant les régimes de prévoyance à prestations définies**

129. Pour les 12 prochains mois, les meilleures estimations du Centre sont de 1,184 million de dollars pour les prestations, nettes des cotisations des participants, servies par le régime d'assurance maladie après la cessation de service (2015 : 1,128 million de dollars), de 0,479 million de dollars pour les prestations de rapatriement et les avantages postérieurs à l'emploi (2015 : 0,466 million de dollars), et de 0,561 million de dollars pour les congés annuels (2015 : 0,571 million de dollars).

130. Dans le cadre de la norme IPSAS 25, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations de rapatriement et des congés annuels accumulés sont considérés comme non financés; de ce fait, il n'est pas comptabilisé de juste valeur des actifs de ce régime, et la totalité de l'engagement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est comptabilisé comme une obligation du Centre. Les données historiques sont présentées ci-dessous.

**Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 31 décembre**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015	2014	2013	2012
Assurance maladie après la cessation de service	74 869	63 711	79 845	55 922	58 124
Prestations liées au rapatriement	6 234	5 987	4 716	4 358	3 654
Congés annuels	8 206	8 225	4 562	1 866	1 864
<b>Total</b>	<b>89 309</b>	<b>77 923</b>	<b>89 123</b>	<b>62 146</b>	<b>63 642</b>

131. Les variations des taux d'actualisation sont dictées par la courbe d'actualisation, qui, dans le cas des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, est construite à partir de la courbe de rendement des obligations de la Confédération publiée par la Banque nationale suisse, majorée de l'écart entre le taux des obligations d'État et le taux des obligations de premier rang de sociétés publié par la Chambre suisse des experts en caisses de pensions, et, dans le cas des engagements au titre des congés annuels et des primes de rapatriement, à partir de la courbe d'actualisation des pensions de Citigroup. Le tableau ci-dessous présente l'incidence sur les engagements d'une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation retenu en hypothèse.

**Incidence du taux d'actualisation sur le montant des engagements en fin d'année**

	Assurance maladie après la cessation de service	Prime de rapatriement	Congés annuels
Hausse de 1 point du taux d'actualisation (milliers de dollars É.-U.)	(14 240)	(605)	(823)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(19)	(10)	(10)
Baisse de 1 point du taux d'actualisation (milliers de dollars É.-U.)	19 497	686	976
En pourcentage des engagements en fin d'année	26	11	12

### **Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

132. Les Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Ces évaluations ont pour objet principal de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants au regard de ses engagements.

133. Le Centre a envers la Caisse l'obligation financière de lui verser les cotisations statutaires fixées par l'Assemblée générale des Nations Unies (qui sont actuellement de 7,90 % des traitements considérés aux fins des pensions pour les fonctionnaires et de 15,80 % pour les organisations affiliées), et de lui payer sa part de la couverture d'éventuels déficits actuariels, comme le prévoit l'article 26 des Statuts de la Caisse. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chacune des organisations affiliées contribue à le combler au prorata du montant total des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation.

134. L'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2013 a fait apparaître un déficit actuariel égal à 0,72 % (contre un déficit de 1,87 % dans l'évaluation de 2011) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, ce qui signifie que le taux de cotisation théoriquement requis pour assurer l'équilibre actuariel à cette date était de 24,42 %, alors que le taux de cotisation effectif était de 23,70 %. La prochaine évaluation actuarielle sera arrêtée au 31 décembre 2017.

135. Au 31 décembre 2013, le taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, était de 127,50 % (contre 130,00 % dans l'évaluation de 2011). Calculé par application des modalités actuelles d'ajustement des pensions, il s'établissait à 91,20 % (contre 86,20 % en 2011).

136. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs excédait également la valeur actuarielle de tous les engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

137. En 2016, les contributions versées à la Caisse se sont élevées à environ 6,530 millions (2015 : 6,444 millions de dollars). Le montant total des cotisations prévu pour 2017 s'élève à 6,541 millions de dollars.

138. Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site Web ([www.unjspf.org](http://www.unjspf.org)).

### **Incidence des résolutions de l'Assemblée générale sur les prestations dues au personnel**

139. Le 23 décembre 2015, l'Assemblée générale a adopté la résolution [70/244](#), dans laquelle elle a approuvé certaines modifications des conditions d'emploi et des prestations offertes à tous les fonctionnaires des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, comme le lui recommandait la Commission de la fonction publique internationale. Certaines des modifications qui pourraient avoir

une incidence sur le calcul des autres passifs liés aux avantages du personnel à long terme et à la cessation de service sont les suivantes :

<i>Modification</i>	<i>Précisions</i>
Relèvement de l'âge réglementaire du départ à la retraite	L'âge réglementaire du départ à la retraite des membres du personnel de l'ONU est de 65 ans pour ceux qui ont été embauchés à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014, et de 60 ou 62 ans pour ceux qui l'ont été avant cette date. L'Assemblée générale a décidé que, le 1 <sup>er</sup> janvier 2018 au plus tard, les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies porteraient à 65 ans l'âge réglementaire du départ à la retraite, en tenant compte des droits acquis des intéressés. Une fois mis en œuvre, ce changement devrait avoir une incidence sur le calcul des passifs liés aux avantages du personnel.
Barème des traitements unifié	Les barèmes applicables aux fonctionnaires recrutés sur le plan international (administrateurs et agents du Service mobile) au 31 décembre 2016 prévoient des traitements différenciés en fonction des charges de famille. Ces barèmes ont eu une incidence sur le montant des contributions du personnel et de l'indemnité de poste. L'Assemblée a approuvé un barème des traitements unifié, qui a mis fin à la différence fondée sur les charges de famille au 1 <sup>er</sup> janvier 2017. Le taux applicable aux fonctionnaires avec charges de famille a été remplacé par une indemnité qui sera versée aux fonctionnaires ayant des personnes considérées comme étant à leur charge conformément au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Les barèmes révisés des contributions du personnel et de la rémunération considérée aux fins de la pension ont pris effet en même temps que le barème des traitements unifié. La mise en œuvre du barème des traitements unifié n'avait pas pour but d'entraîner une baisse de revenus pour les fonctionnaires. Elle devrait toutefois avoir une incidence sur le calcul et l'évaluation des prestations liées au rapatriement et du montant versé en compensation des jours de congé accumulés. À l'heure actuelle, les prestations liées au rapatriement sont calculées sur la base du traitement brut et de la contribution du personnel à la date de la cessation de service, alors que la prestation liée aux congés annuels accumulés est calculée sur la base du traitement brut, de l'indemnité de poste et de la contribution du personnel à la date de la cessation de service.
Prestations liées au rapatriement	Les fonctionnaires ont droit à la prime de rapatriement après la cessation de service, à condition qu'ils aient été en fonction pendant au moins un an dans un lieu d'affectation situé hors du pays dont ils ont la nationalité. L'Assemblée générale a porté d'un an à cinq ans la période minimale requise pour être admis au bénéfice de la prime de rapatriement pour les futurs fonctionnaires, la règle d'un an continuant de s'appliquer aux fonctionnaires en poste. Ce changement devrait avoir une incidence sur le calcul des passifs liés aux avantages du personnel.

140. L'incidence de ces modifications sera pleinement prise en compte dans l'évaluation actuarielle de 2017.



**Note 14**  
**Réserves de fonctionnement**

141. Le tableau ci-après présente les variations des réserves de fonctionnement :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Appui aux programmes</i>	<i>Total</i>
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>5 496</b>	<b>1 081</b>	<b>6 577</b>
Solde des contributions des donateurs et intérêts créditeurs	732	–	732
Remboursements des avances aux projets	(7)	–	(7)
Ajustement de 20 %, conformément au document <a href="#">ST/AI/285</a>	–	46	46
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2015</b>	<b>6 221</b>	<b>1 127</b>	<b>7 348</b>
Solde des contributions des donateurs et intérêts créditeurs	255	–	255
Ajustement de 20 %, conformément au document <a href="#">ST/AI/285</a>	–	(141)	(141)
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2016</b>	<b>6 476</b>	<b>986</b>	<b>7 462</b>

**Note 15**  
**Produits**

**Contributions statutaires**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Organisation des Nations Unies	19 044	18 647
Organisation mondiale du commerce	19 047	18 509
<b>Total partiel</b>	<b>38 091</b>	<b>37 156</b>
Remboursements aux donateurs (excédent d'années antérieures)	(697)	–
<b>Total des contributions statutaires (déduction faite des remboursements)</b>	<b>37 394</b>	<b>37 156</b>

142. Les contributions statutaires correspondent aux contributions versées par l'Organisation des Nations Unies et l'OMC. Conformément à la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1967, et à la décision des Parties contractantes du GATT, en date du 22 novembre 1967, ainsi qu'aux nouvelles dispositions administratives entre l'ONU et l'OMC que l'Assemblée a approuvées dans sa décision 53/411 B et dans sa résolution [59/276](#), le budget ordinaire du Centre est établi en francs suisses et financé à parts égales par l'ONU et l'OMC.

143. Ces contributions sont calculées sur la base d'un cycle budgétaire biennal ajusté pour tenir compte de l'évolution des taux de change et des indemnités de poste, et comptabilisées telles qu'au premier jour de l'année à laquelle elles se

rapportent. Les contributions sont mises en recouvrement soit en totalité, si l'exercice budgétaire est d'un an, soit proportionnellement au nombre d'années couvertes par l'exercice. Lorsque les budgets et les ouvertures de crédits sont approuvés pour plusieurs années, la mise en recouvrement des contributions est échelonnée sur les différentes années. Les contributions statutaires sont considérées comme n'étant pas assorties de conditions. Lorsque des mises en recouvrement interviennent plusieurs fois par an, les produits sont eux aussi comptabilisés de façon différenciée.

### Contributions volontaires et autres transferts et allocations

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Contributions volontaires	28 407	27 007
Autres transferts et allocations	1 309	5 114
<b>Total partiel</b>	<b>29 717</b>	<b>32 121</b>
Remboursements aux donateurs (projets clôturés au cours de l'année)	(1 670)	(313)
<b>Total des contributions volontaires (déduction faite des remboursements)</b>	<b>28 046</b>	<b>31 808</b>

144. Les contributions volontaires qui reposent sur des accords passés avec des donateurs sont comptabilisées comme produits au moment de la signature de l'accord, sauf dans les cas où ces accords contiennent une clause exigeant des résultats particuliers et la restitution des fonds non utilisés. Les contributions volontaires comprennent les produits provenant des activités d'appui aux programmes, qui sont comptabilisés aux taux suivants conformément aux procédures financières de l'Organisation des Nations Unies : 13 % pour les activités financées au titre de la coopération technique; 12 % pour les activités des experts associés; et entre 7 % et 10 % pour les projets financés par la Commission européenne et des projets mis en œuvre dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, du Cadre intégré renforcé et du PNUD.

145. Les autres transferts et allocations sont principalement les arrangements interorganisations comme les contributions reçues du PNUD et celles versées au titre de projets financés par le fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré renforcé et les fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies ».

### Produits divers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Services fournis	404	723
Économies réalisées les années antérieures	353	131
Autres produits <sup>a</sup>	274	194
<b>Total des produits divers</b>	<b>1 031</b>	<b>1 048</b>

<sup>a</sup> Les chiffres de 2015 ont été retraités pour faciliter la comparaison (voir note 4).

### Produits des placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Produits des placements	320	310
<b>Total des produits des placements</b>	<b>320</b>	<b>310</b>

### Contributions en nature

146. On compte, parmi les contributions volontaires diverses, les contributions en nature d'un montant de 2,680 millions de dollars (2015 : 2,782 millions de dollars), qui correspond au rabais accordé par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) sur le loyer des locaux du Centre par rapport au prix locatif du marché. Le montant du rabais est passé en charges au moment où la contribution est comptabilisée dans les produits.

147. Les contributions en nature sous forme de services, qui prennent essentiellement la forme de contributions à des conférences, des ateliers et des sessions de formation, ont été estimées à 1,704 million de dollars (2015 : 2,069 millions de dollars). Elles sont principalement versées par des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales dans le cadre de l'appui aux projets et aux bureaux extérieurs au cours de l'année. Les montants sont évalués à la juste valeur. Ils ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

### Note 16

#### Charges

#### Traitements, indemnités et prestations

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Salaires et indemnités du personnel	39 698	41 406
Prestations de retraite et d'assurance	11 340	11 470
Prestations diverses	1 028	1 945
<b>Total des traitements, indemnités et autres prestations<sup>a</sup></b>	<b>52 066</b>	<b>54 821</b>

<sup>a</sup> Les chiffres de 2015 ont été retraités pour faciliter la comparaison (voir note 4).

148. Les traitements, indemnités et autres prestations dues au personnel incluent l'ensemble des charges afférentes au personnel recruté sur les plans national et international, telles que les traitements, les indemnités de poste, les droits à prestations et les contributions aux régimes de retraite et d'assurance maladie pour les administrateurs et les agents des services généraux. Ils incluent aussi les charges afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) et celles liées à l'assurance maladie après la cessation de service des anciens fonctionnaires du Centre.

**Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire**

149. La rémunération et les indemnités versées aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire comprennent les dépenses afférentes aux vacataires et aux consultants, y compris leurs polices d'assurance et leurs frais de voyage.

**Voyages**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Voyages des fonctionnaires	3 812	4 242
Voyages des représentants <sup>a</sup>	1 527	767
<b>Total des frais de voyage</b>	<b>5 339</b>	<b>5 009</b>

<sup>a</sup> Les chiffres de 2015 ont été retraités pour faciliter la comparaison (voir note 4).

150. Sont inscrits à la rubrique des voyages les frais de voyage des fonctionnaires, des participants aux réunions et des experts en mission.

**Subventions et autres transferts**

151. Les subventions et autres transferts sont des contributions financières versées aux partenaires et organismes d'exécution et aux autres entités.

**Frais de fonctionnement divers<sup>a</sup>**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Services contractuels	8 200	10 095
Acquisition de biens	518	1 182
Acquisition d'immobilisations incorporelles	383	24
Loyers – bureaux et locaux	1 418	1 305
Location de matériel	375	199
Entretien et réparation	64	1 274
Créances douteuses (reprise)/montants passés à charges	(40)	884
Pertes de change nettes	3 034	3 751
Autre	718	56
<b>Total des frais de fonctionnement divers</b>	<b>14 670</b>	<b>18 770</b>

<sup>a</sup> Les chiffres de 2015 ont été retraités pour faciliter la comparaison (voir note 4).

### Charges diverses<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Charges liées à des contributions en nature	2 723	2 782
Autres	15	69
<b>Total des charges diverses</b>	<b>2 738</b>	<b>2 851</b>

<sup>a</sup> Les chiffres de 2015 ont été retraités pour faciliter la comparaison (voir note 4).

152. Les charges liées à des contributions en nature comprennent un montant de 2,680 millions de dollars (2015 : 2,782 millions de dollars) qui correspond au rabais accordé par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales sur le loyer des locaux du Centre par rapport au prix locatif du marché. La contribution est comptabilisée dans les produits au moment où le montant du rabais est passé en charges.

#### Note 17

#### Comparaison et rapprochement de l'information budgétaire et de l'information financière

153. L'Assemblée générale et le Conseil général de l'OMC approuvent le budget biennal du Centre. Le budget peut par la suite être modifié soit par l'Assemblée, soit par le Conseil, soit par délégation de pouvoir à une autre entité.

154. Le budget du Centre est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et les états financiers sont établis selon celle de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux normes IPSAS.

155. L'état V (État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget) présente une comparaison des montants du budget définitif et des montants effectifs calculés sur une base comparable. La comparaison n'est effectuée que pour le budget ordinaire, qui est rendu public.

#### Variations entre le budget initial et le budget définitif (budget ordinaire)

156. Le budget initial étant libellé en francs suisses, le budget définitif tient compte des fluctuations du taux de change entre le franc suisse et le dollar des États-Unis intervenues entre la date d'adoption du budget initial et la date de clôture des comptes.

#### Analyse des écarts entre le budget et les dépenses effectives

157. On trouvera l'explication détaillée des différences notables observées entre le budget initial et le budget définitif, et entre le budget définitif et les dépenses effectives, dans le rapport annuel de la Directrice exécutive qui accompagne les états financiers.

**Rapprochement entre les montants effectifs, calculés sur une base comparable, et les montants figurant dans l'état des résultats financiers**

158. L'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) comprend le budget initial, le budget définitif et les montants effectifs des produits et charges comptabilisés selon les mêmes conventions que celles appliquées au budget.

159. Dans la mesure où le budget et les états financiers ne sont pas établis selon les mêmes conventions comptables, la présente note fournit un rapprochement entre les montants effectifs présentés dans l'état V et ceux présentés dans l'état des résultats financiers et l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget.

160. Les montants effectifs présentés sur une base comparable dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget ont été rapprochés de ceux présentés dans l'état des résultats financiers, en indiquant séparément les différences relatives aux entités, à la méthode de calcul et au calendrier, qui sont expliquées ci-après :

a) La différence liée à la méthode de calcul est due au fait que le budget est établi selon la méthode de comptabilité d'exercice modifiée. Pour le rapprochement des résultats de l'exécution du budget et des montants portés dans l'état des flux de trésorerie, les postes hors trésorerie (engagements non réglés, paiements d'engagements se rapportant à des périodes antérieures, immobilisations et contributions statutaires non réglées) reflètent des différences de convention;

b) Il y a écarts de dates lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période comptable sur laquelle portent les états financiers. Ce n'est pas le cas pour le Centre en ce qui concerne le rapprochement des montants inscrits au budget et des montants effectifs;

c) Les différences relatives aux entités représentent les flux de trésorerie de groupes de fonds autres que le budget ordinaire qui sont comptabilisés dans les états financiers. Ces derniers présentent les résultats de tous les groupes de fonds.

161. Le rapprochement des montants effectifs présentés dans l'état V et de ceux présentés dans l'état des résultats financiers s'établit comme suit :

**Rapprochement entre les montants effectifs calculés sur une base comparable et les montants effectifs présentés dans les états financiers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Produits prévus	38 598	37 463
<b>Différences liées à la méthode de calcul</b>	<b>1 983</b>	<b>2 782</b>
Ajustements liés aux normes IPSAS		
Produits des contributions en nature	2 680	2 782
Remboursement de l'excédent d'exercices antérieurs	(697)	–
<b>Différences relatives aux entités prises en compte<sup>a</sup></b>	<b>26 210</b>	<b>30 077</b>
<b>Produits effectifs inscrits à l'état des résultats financiers (état II)</b>	<b>66 791</b>	<b>70 322</b>
Charges prévues présentées dans l'état V	36 426	40 210
<b>Différences liées à la méthode de calcul</b>	<b>2 057</b>	<b>1 003</b>
Ajustements liés aux normes IPSAS		
Élimination des engagements non réglés	(1 003)	(1 285)
Régularisation des charges <sup>a</sup>	767	629
Charges liées aux contributions en nature	2 680	2 782
Amortissement	473	283
Provisions au titre des réclamations	–	(3)
Comptabilisation à l'actif des immobilisations corporelles	(169)	(1 228)
Gains/(pertes) de change	8	(27)
Apurements interfonds <sup>a</sup>	(185)	(148)
Charges imputées sur l'exercice biennal antérieur	(492)	–
Charges à imputer au budget du prochain exercice	(22)	–
<b>Différences relatives aux entités prises en compte<sup>a</sup></b>	<b>52 714</b>	<b>61 136</b>
<b>Charges effectives inscrites à l'état des résultats financiers (état II)</b>	<b>91 197</b>	<b>102 349</b>

<sup>a</sup> Les chiffres de 2015 ont été retraités pour faciliter la comparaison (voir note 4).

**Note 18**

**Parties liées : principaux dirigeants**

162. Les principaux responsables du Centre sont sa Directrice exécutive, sa Directrice adjointe, les Directeurs de division, le Conseiller principal auprès du Cabinet de la Directrice exécutive et le Chef de la planification stratégique, qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités du Centre, et influencent ses grandes orientations stratégiques.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
<b>Nombre de personnes (équivalents temps plein)</b>	<b>8</b>	<b>7,70</b>
Rémunération globale	2 013	2 250
Avances non remboursées au 31 décembre	–	92

163. Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant net des traitements, l'indemnité de poste, les droits à prestations, les primes d'affectation et autres subventions, l'allocation-logement, les frais d'expédition des effets personnels, le remboursement de l'impôt sur le revenu et les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurance maladie. Les principaux dirigeants peuvent également prétendre aux avantages postérieurs à l'emploi, qui doivent être versés à la cessation de service. Les principaux dirigeants n'ont reçu aucune prestation non monétaire ou indirecte. Ils sont affiliés à la Caisse commune des pensions au même titre que les autres fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, sans statut particulier.

164. Les avances, s'il y en a eu, sont des avances sur les prestations accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Aucun prêt n'a été accordé aux principaux dirigeants.

#### **Transactions entre entités liées**

165. Sauf mention contraire dans les présents états financiers, s'agissant des produits des opérations sans contrepartie directe, contributions en nature incluses, toutes les transactions avec des tiers, y compris les organismes des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce, s'effectuent dans le cadre d'une relation fournisseur-client ou prestataire-client classique, aux conditions normales de marché.

166. Comme il est indiqué à la note 6 ci-dessus, la trésorerie et les placements du Centre sont gérés par la Trésorerie de l'ONU dans le cadre du fonds principal de gestion centralisée des liquidités.

#### **Note 19**

##### **Parties liées exerçant une influence significative**

167. Les parties liées qui ont la capacité de prendre des décisions financières et opérationnelles, et, partant, de contrôler ou d'exercer une forte influence sur le Centre, font l'objet d'une note explicative. Il en va de même pour les transactions effectuées avec de telles parties, à moins que ces opérations ne correspondent à des relations de travail normales entre les entités. Le Centre du commerce international est un organisme de coopération technique sur lequel l'OMC et l'Organisation des Nations Unies exercent une grande influence et la méthode de la mise en équivalence est appliquée à ses états financiers.

168. Le budget ordinaire du Centre est financé à parts égales par l'Organisation des Nations Unies et l'OMC. Le Centre est régi par le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU et en applique le Statut et le Règlement du personnel. Il est également soumis aux mécanismes de contrôle du Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU et du Comité des commissaires aux comptes. Les états financiers du Centre sont certifiés par le Contrôleur de l'ONU. Le Directeur exécutif du Centre est nommé par le Directeur général de l'OMC et le Secrétaire général de la CNUCED par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.



**Note 20**

**Contrats de location et engagements**

169. S'agissant de l'occupation des locaux du siège à Genève, de ses bureaux extérieurs et de l'utilisation des photocopieuses et du matériel d'impression et de publication, le Centre a signé des contrats de location simples. Les contrats de location des photocopieuses et du matériel d'impression prévoient la facturation à l'unité au-delà d'un quota mensuel maximum d'impressions. Le coût des copies supplémentaires est considéré comme un loyer éventuel et n'est pas inclus dans les paiements minimaux au titre de la location détaillés ci-après. Les paiements minimaux au titre des contrats de location non résiliables s'établissent comme suit :

**Obligations locatives immobilières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Échéance inférieure à 1 an	1 257	1 319
Échéance de 1 à 5 ans	3 101	4 160
<b>Total (minimum) des obligations locatives immobilières</b>	<b>4 358</b>	<b>5 479</b>

170. Le bail du siège genevois du Centre est établi entre la Fondation des immeubles pour les organisations internationales et le Centre pour un montant annuel de 1,085 million de francs suisses (1,111 million de dollars au 31 décembre 2016). Il peut être reconduit pour une nouvelle période de cinq ans après accord explicite entre les parties au moins six mois avant la date d'expiration. Les baux des locaux que le Centre loue pour ses bureaux extérieurs peuvent en règle générale être résiliés après un préavis d'une durée de 30 à 90 jours.

171. Les contrats de location de matériel concernent les photocopieuses et les imprimantes. Elles sont louées pour des périodes de cinq ans maximum et les contrats ne sont pas renouvelés au-delà de cette durée. En ce qui concerne la résiliation, le préavis de 30 jours en vigueur dans le système des Nations Unies s'applique. Chacune des parties peut dénoncer tout ou partie du contrat après une période de préavis de 30 jours, notifiée par écrit à l'autre partie. Les contrats ne sont pas assortis d'options d'achat. Le montant total des charges de location pour 2016 s'est élevé à 1,764 million de dollars (2015 : 1,511 million de dollars). Ce montant inclut les dépenses engagées au titre des impressions hors quota, conformément aux dispositions des contrats de location.

**Autres engagements**

**Engagements contractuels en cours**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Immobilisations corporelles	67	157
Subventions	35	183
Biens et services	5 059	8 117
<b>Total des engagements contractuels en cours</b>	<b>5 161</b>	<b>8 457</b>

172. Les autres engagements concernent les futurs transferts de fonds aux utilisateurs finals et l'acquisition de biens et services pour lesquels les contrats et les bons de commande ont été établis mais qui n'ont pas encore été fournis au 31 décembre 2016.

**Note 21****Actifs et passifs éventuels**

173. Il y a un passif éventuel d'un montant estimatif de 0,088 million de dollars concernant le projet aux Fidji financé par l'Union européenne. Ce montant est une estimation du risque financier potentiel lié au recouvrement des coûts du projet une fois passé le délai de 36 mois (« D+3 ») et durant la période d'intensification des activités. À la date de clôture, on ne recensait aucun actif éventuel.

**Note 22****Événements postérieurs à la date de clôture des comptes**

174. Il ne s'est produit, entre cette date et celle à laquelle la publication des états financiers a été autorisée, aucun événement, favorable ou défavorable, de nature à avoir une incidence significative sur lesdits états.

**Note 23****Versements à titre gracieux, comptabilisation en pertes et fraude**

175. Aucun versement à titre gracieux n'a été enregistré au cours de l'année terminée le 31 décembre 2016. Le Centre a comptabilisé 0,087 million de dollars (2015 : 0,052 million de dollars) de matériel en perte au cours de l'année au titre du matériel obsolète et de la clôture de projets sur le terrain et 0,002 million de dollars de créances non recouvrables. Il n'y a eu aucun cas de fraude avérée ou présumée au cours de l'année terminée le 31 décembre 2016.

## Annexe I

## État des crédits ouverts (non vérifié)

## Fonds général : état des crédits ouverts pour l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts <sup>a</sup>			Dépenses		Total	Solde inutilisé
	Montant initial	Variation	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés		
Centre du commerce international							
Programme d'activités	71 789	2 811	74 600	35 423	1 003	36 426	38 174

<sup>a</sup> Le crédit initialement ouvert s'élevait à 71,79 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017; il a ensuite été porté à 74,60 millions de dollars. L'Assemblée générale a autorisé le montant correspondant à la part de l'Organisation des Nations Unies dans ses résolutions [70/248 A](#) et [71/272 A](#).

## Annexe II

## Présentation du budget et montants effectifs pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (non vérifié)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget<sup>a</sup></i>			
	<i>Budget biennal initial</i>	<i>Budget biennal définitif</i>	<i>Montant effectif des charges (convention budgétaire) pour 2016</i>	<i>Écart (pourcentage)</i>
Postes	55 954	58 145	28 636	(51)
Autres objets de dépense	15 835	16 455	7 790	(53)
<b>Total</b>	<b>71 789</b>	<b>74 600</b>	<b>36 426</b>	<b>(51,2)</b>

<sup>a</sup> Le crédit initialement ouvert s'élevait à 71,79 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017; il a ensuite été porté à 74,60 millions de dollars. L'Assemblée générale a autorisé le montant correspondant à la part de l'Organisation des Nations Unies dans ses résolutions [70/248 A](#) et [71/272 A](#).

